

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

31 mars 1984
No 13

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
31 mars 1984
No 13

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'	1313
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'	1313
Assurance-récolte, Loi sur l'	1313
Avis divers	1318
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	1322
Compagnies, Loi sur les	1277-1325
Compagnies étrangères, Loi sur les	1311
Inspecteur général des institutions financières	1328
Liquidation des compagnies, Loi sur la	1329
Ministères, Avis concernant les	1329
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les	1312
Projets de loi privés, Avis concernant les	1352
Soumissions, Demandes de	1354
Syndicats professionnels, Loi sur les	1357
Vente(s) à la folle enchère	1357
Ventes par shérif	1358
Ventes pour taxes, avis de publication	1375

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le

responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier

Service de la Gazette officielle

1283, boul. Charest ouest

Québec, G1N 2C9

Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois

Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois

Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications

Service des abonnements

C.P. 1005

Québec, G1K 7B5

Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2166-5088 AUTOBUS DU ROCHER (1984) INC.	1984 03 13	311, 108 ^e Avenue, Saint-Georges-de-Champlain
2166-5070 LES AUTOBUS SCOLAIRES A.S.M. (MAURICIE) INC.	1984 03 13	1075, rue Talbot, Sherbrooke
34647		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1231-0173 LES IMMEUBLES JULES D'ALCANTARA INC.	1959 11 17	1984 03 08	des dispositions
1107-8078 JULES D'ALCANTARA INC.	1959 04 30	1984 03 08	des dispositions
1298-3508 PLASTISTARCH CORPORATION LIM- TED	1971 05 03	1984 02 27	des dispositions
34647			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-1244 2166-1244 QUÉBEC INC.	1984 03 06	Montréal
2167-2076 2167-2076 QUÉBEC INC.	1984 03 07	Terrebonne
2167-2118 2167-2118 QUÉBEC INC.	1984 03 06	Drummond
2167-2126 2167-2126 QUÉBEC INC.	1984 03 06	Montréal
2167-2159 2167-2159 QUÉBEC INC.	1984 03 07	Abitibi
2167-2217 2167-2217 QUÉBEC INC.	1984 03 08	Montréal
2167-2324 2167-2324 QUÉBEC INC.	1984 03 07	Montréal
2167-2381 2167-2381 QUÉBEC INC.	1984 03 08	Laval
2167-2407 2167-2407 QUÉBEC INC.	1984 03 08	Beauce
2167-2464 2167-2464 QUÉBEC INC.	1984 03 08	Alma
2167-2480 2167-2480 QUÉBEC INC.	1984 03 09	Montréal
2167-2514 2167-2514 QUÉBEC INC.	1984 03 09	Kamouraska
2167-2563 2167-2563 QUÉBEC INC.	1984 03 08	Québec
2167-2852 2167-2852 QUÉBEC INC.	1984 03 07	Montréal
2167-2928 2167-2928 QUÉBEC INC.	1984 03 07	Laval
2167-2985 2167-2985 QUÉBEC INC.	1984 03 08	Montréal
2167-2993 2167-2993 QUÉBEC INC.	1984 03 08	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-3132 2167-3132 QUÉBEC INC.	1984 03 08	Montréal
2167-3140 2167-3140 QUÉBEC INC.	1984 03 08	Roberval
2167-3165 2167-3165 QUÉBEC INC.	1984 03 09	Beauce
2167-3173 2167-3173 QUÉBEC INC.	1984 03 09	Beauce
2167-3181 2167-3181 QUÉBEC INC.	1984 03 09	Beauce
2167-3199 2167-3199 QUÉBEC INC.	1984 03 09	Beauce
2167-3306 2167-3306 QUÉBEC INC.	1984 03 09	Drummond
2167-3314 2167-3314 QUÉBEC INC.	1984 03 09	Rimouski
2167-3389 2167-3389 QUÉBEC INC.	1984 03 12	Saint-Hyacinthe
2167-3470 2167-3470 QUÉBEC INC.	1984 03 12	Québec
2167-3488 2167-3488 QUÉBEC INC.	1984 03 12	Bedford
2167-3561 2167-3561 QUÉBEC INC.	1984 03 12	Kamouraska
2167-3587 2167-3587 QUÉBEC INC.	1984 03 13	Montréal
2167-3603 2167-3603 QUÉBEC INC.	1984 03 13	Montréal
2167-3652 2167-3652 QUÉBEC INC.	1984 03 12	Terrebonne
2167-3660 2167-3660 QUÉBEC INC.	1984 03 13	Drummond
2167-3876 2167-3876 QUÉBEC INC.	1984 03 13	Montréal
2167-3884 2167-3884 QUÉBEC INC.	1984 03 13	Québec
2167-3926 2167-3926 QUÉBEC INC.	1984 03 13	Chicoutimi
2167-3934 2167-3934 QUÉBEC INC.	1984 03 13	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-5541 2167-5541 QUÉBEC INC.	1984 03 13	Arthabaska
2167-5558 2167-5558 QUÉBEC INC.	1984 03 13	Arthabaska
2167-3538 ACOUSTIQUE JACQUES VALLÉE INC.	1984 03 12	Québec
2167-2647 ADMINISTRATION JALIN INC.	1984 03 08	Montréal
2167-3330 AGRICOR INC.	1984 03 12	Arthabaska
2167-3090 ALBOURG PORTES ET FENÊTRES INC.	1984 03 09	Montréal
2167-2712 ALIMENTATION SAINT-LUC INC.	1984 03 05	Beauce
2167-3504 AMBULANCES RICHARD & FILS LTÉE	1984 03 12	Québec
2167-3280 LES AMUSEMENTS DE L'ESTRIE INC.	1984 03 09	Bedford
2167-3967 LES AMUSEMENTS FUTURA INC.	1984 03 13	Frontenac
2167-3082 APOTHICO GEST INC.	1984 03 09	Bonaventure
2167-3868 ARTISANAT LES GENS DE L'ÎLE INC.	1984 03 13	Saguenay
2167-3348 ASPHALTE FERNAND DAIGLE INC.	1984 03 12	Arthabaska
2167-2050 LES ASSURANCES CLAUDE TANGUAY INC.	1984 03 07	Montréal
2167-2639 LES ASSURANCES SYLVAIN PROULX INC.	1984 03 08	Montréal
2167-2779 ATELIER DE LETTRAGE LE BRUN INC.	1984 03 07	Montréal
2167-3546 BAR-RESTAURANT TÊTE DU LAC INC.	1984 03 12	Frontenac
2167-2589 LES BÂTONS ÉLITE-NORDIQUE INC.	1984 03 08	Richelieu
2167-2282 BOIS CÔTE-NORD INC.	1984 03 07	Hauterive
2167-2134 BOUTIQUE DOMAINE INC.	1984 03 06	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-2894 BOUTIQUE INTERLIGNE INC.	1984 03 07	Roberval
2167-2860 BUANDERIE BAIE-COMEAU INC.	1984 03 07	Hauterive
2167-2597 CASTONGUAY ET BOUCHARD INC.	1984 03 08	Richelieu
2167-5582 CENTRE DE L'AUTO D.D.P. INC.	1984 03 13	Montréal
2167-2530 CENTRE DU MAÏS UPTON INC.	1984 03 08	Saint-Hyacinthe
2167-2225 CENTRE MUSICAL LA TOSCA (1984) INC.	1984 03 08	Montréal
2167-3892 CIE DE CONSTRUCTION MTL LTÉE MTL CONSTRUCTION CO. LTD.	1984 03 13	Laval
2167-2837 CLIMATISATION MÉTRO-SUD INC.	1984 03 05	Longueuil
2167-2746 CLINIQUE VÉTÉRINAIRE MARCEL DELORME INC.	1984 03 06	Joliette
2167-2068 LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT AQSFR LTÉE	1984 03 07	Hull
2167-2092 COMPTOIR A.C. INC.	1984 03 06	Montréal
2167-3355 CONDITIONNEMENT PHYSIQUE BROSSARD POUR LA FEMME INC.	1984 03 12	Longueuil
2167-3512 LES CONFLECTIONS E.L. INC.	1984 03 12	Bedford
2167-3819 LES CONFLECTIONS NI-MAR INC.	1984 03 12	Saint-François
2167-3793 CONSTRUCTION C & N MICHAUD INC.	1984 03 12	Hauterive
2167-3397 CONSTRUCTION DESROY INC.	1984 03 12	Laval
2167-3066 CONSTRUCTION YVON GINGRAS LTÉE	1984 03 09	Québec
2167-2738 LES CONSTRUCTIONS CLÉ D'OR INC.	1984 03 06	Longueuil
2167-3637 LES CONSTRUCTIONS YVON GAUVIN INC.	1984 03 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-3413 COPIE ASSO INC.	1984 03 12	Montréal
2167-3496 LE COUP DE FOUDRE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	1984 03 12	Kamouraska
2167-2415 COUVREUR MICHEL DUHAIME INC.	1984 03 08	Drummond
2167-2936 CRÉATION TALIA INC.	1984 03 08	Longueuil
2167-3520 LES CRÉATIONS J.M.E. GRANBY INC.	1984 03 12	Bedford
2167-3918 LES CUISINES R. GIRARD INC.	1984 03 12	Mingan
2167-3983 DASCO CONSTRUCTION INC.	1984 03 12	Terrebonne
2167-3835 DIESEL BELOEIL INC.	1984 03 12	Saint-Hyacinthe
2167-2266 DISCO L'ACTION DU DIPLOMATE R.C.G. INC.	1984 03 07	Montréal
2167-2357 DISTRIBUTIONS CHASSE & PÊCHE DE CHICOUTIMI INC.	1984 03 07	Chicoutimi
2167-2845 ÉCONOMEUBLE ST-PRIME INC.	1984 03 06	Roberval
2167-3058 EDCO CONSTRUCTION INC.	1984 03 09	Longueuil
2167-2373 ENTREPRISE 12.21 IMMEUBLE NOUVELLE-VAGUE INC.....	1984 03 06	Chicoutimi
2167-3959 LES ENTREPRISES DE PLACEMENTS VICTORIEN INC.....	1984 03 12	Beauharnois
2167-3264 LES ENTREPRISES DE RESTAURATION MANIWAKI INC.....	1984 03 09	Labelle
2167-2167 LES ENTREPRISES ÉMOND (HYDRAULIQUE ET MÉCANIQUE) INC.	1984 03 07	Beauharnois
2167-3017 LES ENTREPRISES GERMAIN TREMBLAY INC.	1984 03 08	Chicoutimi
2167-3439 LES ENTREPRISES J. LANDRY & R. LÉVESQUE INC.....	1984 03 09	Gaspé

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-2787 LES ENTREPRISES MURTEX INC.	1984 03 06	Saint-Maurice
2167-5574 LES ENTREPRISES ROGER & ROBERT POITRAS INC.	1984 03 13	Montréal
2167-3298 LES ENTREPRISES VANPUIS INC.	1984 03 09	Saint-Hyacinthe
2167-2605 L'ENTRESOL ALIMENTATION SANTÉ INC.	1984 03 09	Rimouski
2167-2571 ÉPICERIE INTER VILLAGE INC.	1984 03 08	Saint-François
2167-3702 ESOR INTERNATIONAL INC.	1984 03 13	Beauharnois
2167-2290 FERME L. BISSON & FILS INC.	1984 03 06	Beauce
2167-3124 FERME N.D. DENIS & FILS INC.	1984 03 09	Québec
2167-3694 FERME SERGE ST-AMOUR INC.	1984 03 13	Joliette
2167-3645 G O T Y MODES INC.	1984 03 12	Montréal
2167-2308 GARAGE CLAUDE & RENÉ INC.	1984 03 06	Beauharnois
2167-3843 GARAGE CLÉMENT POULIN INC.	1984 03 12	Beauce
2167-3827 GARAGE JULES GRENIER INC.	1984 03 12	Bonaventure
2167-3462 GESTION ARLEQUIN INC.	1984 03 12	Québec
2167-2340 GESTION CHARLEVOIX INC.	1984 03 07	Saguenay
2167-2332 GESTION JEAN-YVES MARCOUX INC.	1984 03 07	Beauce
2167-3009 GESTION JOHANNE TREMBLAY & PIERRE LEMIEUX INC.	1984 03 08	Chicoutimi
2167-2811 GESTION MATPHI INC.	1984 03 06	Montréal
2167-3074 GESTION PILOTE INC.	1984 03 08	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-2878 GESTION PMC INC.	1984 03 06	Beauce
2167-5533 GESTION VÉTÉRINAIRE DE LA CHAUDIÈRE INC.	1984 03 13	Québec
2167-2977 GESTION WIN P.A.R. INC. WIN P.A.R. HOLDING INC.	1984 03 08	Montréal
2167-3611 GESTION YVES LANDRY INC.	1984 03 15	Montréal
2167-2456 LES GESTIONS BEAUCE EXPRESS INC.	1984 03 08	Beauce
2167-3371 LES GESTIONS DE-FER INC.	1984 03 12	Laval
2167-2902 LES GESTIONS DU BOURG R.G. INC.	1984 03 08	Terrebonne
2167-5566 LES GESTIONS SILBAR INC.	1984 03 13	Laval
2167-3686 GESTRIBEC (1984) LTÉE	1984 03 13	Québec
2167-2829 LA GRANDE MARQUISE INC.	1984 03 06	Montréal
2167-2654 GROUPE LOGESTIC INC.	1984 03 08	Frontenac
2167-0963 LES IMMEUBLES BARRETTE ET LEFEBVRE INC.	1984 03 07	Joliette
2167-3629 LES INDUSTRIES LAFRENIÈRE INC.	1984 03 12	Trois-Rivières
2167-2944 LES INDUSTRIES THERMOFLO INC.	1984 03 08	Montréal
2167-2233 INFORMATECH CÔTE NORD INC.	1984 03 08	Mingan
2167-2795 INTERANDES CANADA INC.	1984 03 07	Montréal
2167-3322 LES JARDINS DES APPALACHES INC.	1984 03 12	Saint-Hyacinthe
2167-3256 JEAN-GUY BLOUIN ASSURANCES (1984) INC.	1984 03 12	Montréal
2167-5996 JOINTS ET PEINTURES IDÉALS INC.	1984 03 13	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-2423 KÉNERGIE INC.	1984 03 08	Montréal
2167-2316 LABORATOIRES DELTA INC.	1984 03 07	Québec
2167-2183 LAVE-AUTO YVAN MARCOUX INC.	1984 03 07	Alma
2167-2803 MAÇONNERIE R. THERRIEN INC.	1984 03 07	Montréal
2167-3777 MARCHÉ LIMOGES INC.	1984 03 12	Trois-Rivières
2167-2209 LES MENUISERIES J.A.N. INC.	1984 03 08	Terrebonne
2167-3447 LES MOULURES LESSARD INC.	1984 03 09	Beauce
2167-3850 MULTI-STORES INC.	1984 03 13	Québec
2167-3421 M.C.S. AVIATION INC.	1984 03 09	Chicoutimi
2167-2258 ORGANI:TEMPS INC.	1984 03 08	Québec
2167-2399 PATATES DINO (1984) INC.	1984 03 07	Bedford
2167-2688 PHILIPPE CASAVANT INC.	1984 03 12	Saint-Hyacinthe
2167-3033 PHOTO BGL INC.	1984 03 08	Saint-Hyacinthe
2167-2100 LES PHOTOCOPIES SAGUENAY LTÉE	1984 03 07	Chicoutimi
2167-2431 PIERRE SYNTHÉTIQUE MODERNE DE CABANO INC.	1984 03 08	Kamouraska
2167-3231 PLACEMENTS GILLES LANGLOIS INC.	1984 03 12	Longueuil
2167-2241 PLACEMENTS G. PARADIS INC. G. PARADIS HOLDINGS INC.	1984 03 09	Montréal
2167-2696 LES PLACEMENTS G.Y.M. LTÉE	1984 03 12	Québec
2166-1236 PLACEMENTS LA RELÂCHE INC.	1984 03 07	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-3249 PLACEMENTS PRIMAUTÉS INC.	1984 03 12	Longueuil
2167-3710 LES PLACEMENTS S.P.G.L. INC.	1984 03 13	Montréal
2167-3769 LES PLACEMENTS TOPAZE INC.	1984 03 12	Joliette
2167-3801 POISSONNERIE BONAVENTURE INC.	1984 03 12	Bonaventure
2167-2613 POISSONNERIE MER ET MONDE INC.	1984 03 09	Québec
2167-3108 POURVOIRIE POULIN DE COURVAL (1984) INC.	1984 03 09	Chicoutimi
2167-2274 PRODUCTIONS CHAMP LIBRE INC.	1984 03 07	Longueuil
2167-3900 PRODUCTIONS SOLINEIGE INC.	1984 03 12	Québec
2167-3157 LES PRODUCTIONS (THÉÂTRALES) DE DESMAURES LTÉE	1984 03 08	Québec
2167-2365 PRO-ÉMAILLEUR INC.	1984 03 07	Québec
2167-2548 PRO-TALBOT INC.	1984 03 08	Saint-Hyacinthe
2167-2951 RADIX II (CANADA) INC.	1984 03 08	Montréal
2167-2886 RECYCLAGE PIQUE-VERRE INC.	1984 03 07	Montréal
2167-3215 RÉNOVATION R.A.M. INC.	1984 03 09	Montréal
2167-3785 LES RÉNOVATIONS RÉAL TREMBLAY INC.	1984 03 12	Saint-Maurice
2167-3579 RÉNOVATIONS RICHARD VILLENEUVE INC.	1984 03 12	Chicoutimi
2167-3405 RESSORTS D'AUTO LAVAL INC.	1984 03 12	Laval
2167-3363 RESTAURANT EL RANCHO GRANDE (1984) INC.	1984 03 12	Montréal
2167-2449 RESTAURANT LA BONNE FOURCHETTE DE DORION INC.	1984 03 09	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-2761 RESTAURANT MAY WONG INC.	1984 03 06	Québec
2167-3454 ROLAND LAPRISE INC.	1984 03 12	Québec
2167-3553 R. PELLETIER ÉLECTRIQUE INC.	1984 03 12	Montmagny
2167-2720 R.H. MORIN ET FILS INC.	1984 03 05	Labelle
2167-2506 SABLAGE DE BOIS-FRANC JPF CLOUTIER INC.	1984 03 09	Montréal
2167-2498 SABLAGE JEAN LOUIS CLOUTIER & FILS INC.	1984 03 09	Montréal
2167-3991 SCIERIE BOIS JOLI INC.	1984 03 12	Kamouraska
2167-2043 SERVICE DE PATATES VANIER (1984) INC.	1984 03 06	Québec
2167-3223 SERVICE DE PERSONNEL LE PARCOURS INC.	1984 03 12	Terrebonne
2167-2670 SERVICE D'ENTRETIEN M. LÉVESQUE INC.	1984 03 12	Montréal
2167-2621 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCART LTÉE	1984 03 09	Longueuil
2167-2969 SUPER DÉPANNEUR BÉLANGER LTÉE	1984 03 08	Montréal
2167-2142 TAPIS C.G. INC.	1984 03 06	Montréal
2167-3116 LES TAPIS MÉTIVIER INC.	1984 03 09	Bedford
2167-3595 TARBO INC.	1984 03 12	Bonaventure
2167-2175 LES TÉLÉVISIONS MALENFANT INC.	1984 03 07	Kamouraska
2167-3041 TOITURES ANGI INC.	1984 03 08	Trois-Rivières
2167-3272 TRANSPORT NELSON BOLDDUC INC.	1984 03 09	Frontenac
2167-2191 LES TRANSPORTS M. ALIX INC.	1984 03 07	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-3678 TRI-BEC GAZ LTÉE	1984 03 13	Québec
2167-2910 VÉRONIQUELLE INC.	1984 03 07	Laval
2167-3975 LES VOITURES ATTALIA INC.	1984 03 12	Bedford

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

34647

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1507-2689 ABBDL/SOFRESID INC.	1977 10 03	1984 03 05	ABBDL INC.
1640-9013 LES ACIERS STE-JULIE LTÉE	1980 01 15	1984 03 05	
1147-4640 ANDRÉ LEFEBVRE ET FILS LTÉE	1962 08 24	1984 03 09	
1354-4648 ASSURANCES ST-CYR LTÉE	1973 12 12	1984 03 06	GESTION MARCEL ST-CYR LTÉE
1357-1146 BICYCLE & ARTICLES DE SPORT TÉTREAUULTVILLE INC.	1974 06 07	1984 03 13	
1109-3606 BIJOUX ST-HONORÉ INC.	1952 04 24	1984 03 07	
1629-2807 BOIS L.M.G. INC.	1978 08 23	1984 03 07	
1471-8381 BOUCHERIE DANIEL RAINVILLE INC. .	1976 11 29	1984 03 08	
1238-1190 CENTRE MÉDICAL BERGER INC.	1962 02 15	1984 03 05	
1119-7753 CHEZ DELMO INC.	1964 05 12	1984 03 06	
1220-5928 CINÉVIDÉO INC.	1970 10 01	1984 03 07	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1246-5910 CINÉ-MONDE INC.	1971 08 27	1984 03 01	
1349-3507 CLIMO INC.	1972 11 02	1984 03 05	
1285-1663 LA CORPORATION STECKMAR	1966 06 02	1984 03 08	
1171-7014 LES ENTREPRISES BAIE-COMEAU LTÉE	1963 08 09	1984 03 05	
1157-3292 LES ENTREPRISES DOLMIL LTÉE	1968 11 20	1984 03 09	
1131-7740 LES ENTREPRISES MAGICO LTÉE	1966 09 01	1984 03 06	
1625-5143 LES ÉQUIPEMENTS BOUCHER INC.	1978 04 18	1984 03 07	
1640-2729 ÉRABLIÈRE DU MOULIN INC.	1979 12 07	1984 03 13	
1162-1422 E. PARENTEAU LTÉE	1966 03 09	1984 03 06	
1252-4039 E.H. DESMARAIS INCORPORÉ	1959 02 27	1984 03 06	
1107-9613 FLORATERIA INC.	1965 12 23	1984 03 05	
1625-7461 LES FOURGONS TRANSIT INC.	1978 04 21	1984 03 07	
1222-8953 FOURRURES MONTBEL INC.	1971 11 10	1984 03 08	
1466-4551 F. & J.-L. MASSÉ LTÉE	1976 04 22	1984 03 05	
1638-6617 GESTION FAMIGER INC.	1979 09 06	1984 03 07	
1477-3113 GESTION GUYLAINE LANCTÔT INC. ...	1977 05 05	1984 03 12	
1357-1955 GILLES LEVASSEUR INC.	1974 06 12	1984 03 05	B.R. AUTO ÉLECTRIQUE INC.
1181-9927 H.P. GILBERT & FILS INC.	1968 07 16	1984 03 09	
1366-3174 LES IMMEUBLES ALGI INC.	1975 07 24	1984 03 09	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1462-4407 LES IMMEUBLES BAROMÈTRE INC.	1975 10 08	1984 03 09	
1462-4423 LES IMMEUBLES DEUX MILLE CENT INC.	1975 10 08	1984 03 09	
1262-1173 LES IMMEUBLES GASTON INC.	1971 08 30	1984 03 12	
1462-4415 LES IMMEUBLES GICANE INC.	1975 10 08	1984 03 09	
1270-9945 LES INVESTISSEMENTS LAM LTÉE	1958 12 24	1984 03 06	
1270-3575 LABRECQUE TRANSPORT INC.	1971 09 02	1984 03 06	
1130-8582 L. ST-GERMAIN FRÈRES, LTÉE	1965 11 09	1984 03 08	
1503-3640 MACHA INC.	1976 05 06	1984 03 05	
1128-9097 MAISON DU SPORT MC NIECE INC.	1937 08 25	1984 03 12	
1632-4766 MINIMARGE CHAMBLY LTÉE	1978 12 19	1984 03 09	GESTION J.A. MALTAIS LTÉE
1140-5594 MME H. BARBE ET FILS LTÉE	1967 07 13	1984 03 09	MME H. BARBE & FILS LTÉE
1354-3590 MODES REFLETS DE PARIS INC.	1974 03 05	1984 03 08	1354-3590 QUÉBEC INC.
1505-8373 M. & P. MORIN INC.	1977 01 01	1984 03 07	LOO-ÉQUIPEMENTS INC.
1271-2998 NORMAND LAPOINTE INC.	1969 12 16	1984 03 12	
1466-5731 PÂTISSERIE JEAN-CLAUDE LEMOINE INC.	1976 04 27	1984 03 06	
1371-9471 PÂTISSERIE ST-ROCH INC.	1975 04 02	1984 03 08	
1142-3969 PÉLICAN INTERNATIONAL INC.	1968 01 15	1984 03 12	
1215-8671 PINCOR LTÉE	1971 06 18	1984 03 12	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1138-5747 PNEUMATIC & HYDRAULIC CO. LTD.	1957 05 24	1984 03 12	PNEUMATIQUE & HYDRAULIQUE CIE LTÉE PNEUMATIC & HYDRAULIC CO. LTD.
1477-2883 SERVICE DE PERSONNEL ET COURRIER UNIQUE INC.	1977 05 04	1984 03 09	
1466-0161 SERVICE SANITAIRE CHAUDIÈRE INC.	1976 04 05	1984 03 07	ADRIEN AUBÉ INC.
1158-2467 SPEED'N SPORT CENTER INC.	1968 04 25	1984 03 09	SPEED'N SPORT INC.
1479-4036 TABAGIE LA LISEUSE INC.	1977 09 19	1984 03 09	LES DISTRIBUTIONS IRÉNÉE & MARIE INC.
1462-1163 TABAGIE MONTEBELLO INC.	1975 09 18	1984 03 07	
1112-2355 TAVERNE LATOUR INC.	1958 04 30	1984 03 06	
34647			<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2167-2555 E.R. GALLANT CONSTRUCTION INC.	E.R. GALLANT CONSTRUCTION LTÉE LES PLACEMENTS J.P.M.V. LTÉE	1984 03 09	Montréal

34647

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1860-7317 1860-7317 QUÉBEC INC.	1982 08 31	1984 03 09	de la dénomination sociale: PIER-DECO CORPORATION
1861-0642 1861-0642 QUÉBEC INC.	1982 09 03	1984 03 12	1) de la dénomination sociale: SALON DE QUILLES LE BOURGNEUF (1984) INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2149-4117 2149-4117 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1984 03 08	du district: Québec
2149-8506 2149-8506 QUÉBEC INC.	1982 12 30	1984 03 05	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS L.P.G. INC. 2) du district: Terrebonne 3) des dispositions
2153-2379 2153-2379 QUÉBEC INC.	1983 03 25	1984 03 13	1) de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS GEORGE CUCUZZELLA INC. GEORGE CUCUZZELLA HOLDINGS CO. INC. 2) du district: Montréal
2154-0091 2154-0091 QUÉBEC INC.	1983 04 13	1984 03 13	de la dénomination sociale: LES ASSOCIÉS IMMOBILIERS DU NORD INC.
2156-8142 2156-8142 QUÉBEC INC.	1983 06 14	1984 03 08	de la dénomination sociale: CENTRE DE JARDIN PAYSAGISTE ALAIN CARRIER INC.
2156-9348 2156-9348 QUÉBEC INC.	1983 06 30	1984 03 08	1) de la dénomination sociale: GESTION C.D.S. INC. 2) des dispositions
2156-9355 2156-9355 QUÉBEC INC.	1983 06 30	1984 03 08	1) de la dénomination sociale: GESTION K.Y.M.N. INC. 2) des dispositions
2157-8885 2157-8885 QUÉBEC INC.	1983 07 08	1984 03 06	de la dénomination sociale: BOUTIQUE ANTHONY INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2158-6037 2158-6037 QUÉBEC INC.	1983 07 25	1984 03 08	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS LÉGER MÉNARD INC.
2158-9882 2158-9882 QUÉBEC INC.	1983 08 15	1984 03 06	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES TELON INC.
2159-5210 2159-5210 QUÉBEC INC.	1983 09 01	1984 03 13	du capital-actions
2159-8230 2159-8230 QUÉBEC INC.	1983 09 06	1984 03 07	1) de la dénomination sociale: THÉ & SYMPATHIE INC. TEA & SYMPATHY INC. 2) du district: Beauharnois
2162-2725 2162-2725 QUÉBEC INC.	1983 11 15	1984 03 08	du district: Terrebonne
2162-5496 2162-5496 QUÉBEC INC.	1983 11 15	1984 03 08	du district: Arthabaska
2162-7294 2162-7294 QUÉBEC INC.	1983 11 22	1984 03 07	de la dénomination sociale: EXPLORATION MINÉRALE B.G. INC.
2164-1089 2164-1089 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1984 03 06	1) de la dénomination sociale: MARCHÉ GAUDREAU INC. 2) du district: Saint-François
2164-3838 2164-3838 QUÉBEC INC.	1984 01 04	1984 03 09	de la dénomination sociale: RESTAURANT BAR COMAGY INC.
2164-5320 2164-5320 QUÉBEC INC.	1984 01 06	1984 03 13	de la dénomination sociale: C.H.R. ROBITAILLE INC.
2165-1203 2165-1203 QUÉBEC INC.	1984 01 25	1984 03 05	de la dénomination sociale: G. LECLAIR INC.
2166-4602 2166-4602 QUÉBEC INC.	1984 02 21	1984 03 08	de la dénomination sociale: HÔTEL COLO INC.
2166-9478 2166-9478 QUÉBEC INC.	1984 02 29	1984 03 08	du capital-actions
2166-9478 2166-9478 QUÉBEC INC.	1984 02 29	1984 03 09	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2152-6066 AGENCE DE VOYAGE PURCELL INC. ..	1983 03 11	1984 03 05	de la dénomination sociale: LES VOYAGES INTERGLOBE INC.
1861-6516 LES ASSURANCES MARCAURELLE & BLOUIN INC.	1982 09 23	1984 03 09	de la dénomination sociale: ASSURANCES JEAN-LUC BLOUIN INC.
1336-8477 LES AUTOMOBILES C. RAYMOND INC	1972 12 27	1984 03 08	du capital-actions
2162-5595 BAR LAITIER L'ARC-EN-CIEL DES GLACES INC.	1983 11 15	1984 03 07	des dispositions
1844-0024 BERNARD LEVAC INC.	1981 03 06	1984 03 09	de la dénomination sociale: LES PÉTROLES B.L. INC.
1628-1701 BOUTIQUE SÉLECTION INC.	1978 07 10	1984 03 08	du district: Longueuil
1474-8149 LE CENTRE DU CHASSIS DES ÎLES INC.	1977 03 03	1984 03 12	du capital-actions
2165-2045 COMPAGNIE CANADIENNE DE REMPACEMENT DE PÉTROLE (CCRP) INC.	1984 01 27	1984 03 08	de la dénomination sociale: CORPORATION CANADIENNE DE REMPLACEMENT DU PÉTROLE (CCRP) INC.
1639-4751 LES COMPOSTS DU QUÉBEC INC.	1979 10 16	1984 03 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
1850-8523 CONSORTIUM DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT C.G.I. INC.	1981 09 29	1984 03 08	du district: Montréal
1255-6502 ÉDIFICE G.L. INC.	1964 10 13	1984 03 09	du capital-actions
1859-0778 ENDUITS TRANS-QUÉBEC INC.	1982 06 23	1984 03 07	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1647-5147 FERME LAVALLOISE INC.	1980 09 11	1984 03 09	du capital-actions
1366-9395 FERMES J.R.G.D. INC.	1975 09 15	1984 03 05	du district: Beauharnois

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2165-0346 FOIRE INTERNATIONALE DU LOGICIEL DE MONTRÉAL INC.	1984 01 01	1984 03 09	du capital-actions
1647-5634 LES GALERIES DU ST-LAURENT (MONTMAGNY) INC.	1980 09 12	1984 03 09	du district: Longueuil
2160-0093 LES GALERIES MANIWAKI INC.	1983 09 07	1984 03 12	du district: Montréal
1356-2586 GESTION 1422 INC.	1974 04 30	1984 03 12	de la dénomination sociale: ANDRÉ DION & ASSOCIÉS, CONSULTANTS INC.
1308-6319 GESTION DALTON INC.	1972 10 02	1984 03 12	des dispositions
1858-4433 GESTION FERMAD INC.	1982 05 28	1984 03 12	du capital-actions
2166-8546 GESTION JAY NORRIS CANADA INC. ..	1984 02 28	1984 03 09	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS PERFORMANCE INC.
1858-8988 GESTION PLUGEC INC.	1982 06 17	1984 03 08	du district: Bedford
1858-8996 GESTION REDEZ INC.	1982 06 17	1984 03 08	du district: Bedford
1167-4116 GESTRIBEC LTÉE	1962 09 04	1984 03 13	de la dénomination sociale: GÉRARD GOULAIS INC.
1277-7066 LES HABITATIONS NOËL INC.	1966 10 21	1984 03 12	1) de la dénomination sociale: CENTURY 21 - HABITATIONS NOËL INC. 2) du district: Abitibi
1862-7216 LES HALLES DU PÊCHEUR INC.	1982 11 08	1984 03 09	du capital-actions
2156-2855 LES IMMEUBLES GIAN ROCCO INC. ...	1983 06 02	1984 03 05	1) du capital-actions 2) des dispositions
1844-3838 LES IMMEUBLES MATIBEL INC.	1981 03 16	1984 03 08	du capital-actions
1847-4668 LES ISOLATIONS THÉRIAULT (1981) INC.	1981 06 12	1984 03 08	de la dénomination sociale: IMMEUBLES ROCH LESSARD INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1141-6369 LIBRAIRIE DU SCORPION INC.	1967 05 17	1984 03 08	de la dénomination sociale: LIBRAIRIES FLAMMARION-SCORPION LTÉE
1259-9783 LIBRAIRIE FLAMMARION LTÉE	1950 04 21	1984 03 08	de la dénomination sociale: GROUPE FLAMMARION LTÉE
1851-9868 LE MARCHÉ DE LAVAL INC.	1981 11 05	1984 03 09	de la dénomination sociale: 1851-9868 QUÉBEC INC.
1273-8365 McNEIL, MANTHA, INC.	1930 07 24	1984 03 14	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 5 maximum 20
1635-5547 LE MOUTON BLEU INC.	1979 04 17	1984 03 13	du capital-actions
1858-5299 PAPETERIE MATANE INC.	1982 06 11	1984 03 08	du district: Québec
1174-7318 PAPETERIE ST-GEORGES INC.	1965 10 25	1984 03 08	du capital-actions
1215-8671 PINCOR LTÉE	1971 06 18	1984 03 12	du capital-actions
2154-2485 LES PLACEMENTS SILION INC.	1983 04 18	1984 03 09	du capital-actions
1296-5026 PLAN D'HABITATION LÉVESQUE INC.	1961 01 09	1984 03 07	du capital-actions
1853-5195 PRÉCISION R.R. (1981) LTÉE	1981 12 21	1984 03 02	de la dénomination sociale: AÉROSPACE VÉNUS LTÉE VENUS AEROSPACE LTD.
2156-0180 PRODUITS SANITAIRES LANAUDIÈRE INC.	1983 05 26	1984 03 07	de la dénomination sociale: GESTION ROBERT POIRIER INC.
2164-1634 RESTAURANT PIAZZA L'ITALIANO INC.	1984 01 05	1984 03 13	de la dénomination sociale: RESTAURANT PIAZZA ITALIANA INC.
1342-2829 SCIÉRIES DU BAS ST-LAURENT INC. ...	1973 09 11	1984 03 07	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2152-3592 SERVICE ENTRETIEN SPÉCIALISÉ R.D.L. INC.	1983 03 15	1984 03 09	du capital-actions
2166-6375 SODIB INC.	1984 02 23	1984 03 09	du capital-actions
1855-5946 TRANS-QUÉBEC ÉRECTEUR INC.	1982 03 05	1984 03 07	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2163-6873 V. MARTIN & FILS AUTO (1983) INC. ..	1983 12 12	1984 03 07	du capital-actions
34647			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2166-2689 ACTION TRAVAIL RÉGION DES BASQUES INC.	1984 03 08	Trois-Pistoles
2166-5021 AMICALE DES RESSORTISSANTS SÉNÉGALAIS À QUÉBEC	1984 03 12	501, 15 ^e Rue, app. 01, Québec
2166-5385 APPRENTI-LOISIRS DE LORETTEVILLE	1984 03 08	92, boulevard Valcartier, Loretteville
2166-5062 AQUARELLE DE L'OUTAOUAIS	1984 03 07	Hull
2163-7301 ASSOCIATION CULTURELLE DU CENTENAIRE DE MONT-LAURIER INC.	1984 03 09	485, rue Mercier, Mont-Laurier
2163-3565 L'ASSOCIATION DE LOISIRS DES COMPAGNONS SOLIDAIRES	1984 03 07	18, rue Bonin, Valleyfield

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2163-7616 ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE L'HÔPITAL DE CHICOUTIMI	1984 03 07	Chicoutimi
2161-4144 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN COMMUNICATION GRAPHIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	1984 03 09	Pavillon Casault, bureau 4414, Université Laval, Sainte-Foy
2163-7582 L'ASSOCIATION DES GARDERIES DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE	1984 03 08	5151, chemin Côte-Ste- Catherine, bureau 201, Montréal
2164-9173 ASSOCIATION DES MARCHANDS DE SEMENCES DU QUÉBEC	1984 03 12	800, rue Boucher, Saint-Jean-sur-Richelieu
2162-8144 ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE D'ACHAT ST-JÉRÔME INC.	1984 03 09	1950, boulevard Labelle, Saint-Jérôme
2163-5982 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET RÉSIDENTS DU CANTON CARIGNAN HAUTE MAURICIE INC.	1984 03 07	Carignan
2162-8318 LES BÉLIERS DE ST-CHARLES-DE-MANDEVILLE	1984 03 07	Saint-Charles-de-Mandeville
2164-7763 CARREFOUR-MÉDIA-LANAUDIÈRE INC.	1984 03 12	54, place Bourget nord, Joliette
2164-7201 CENTRE COMMUNAUTAIRE N.D.A. INC.	1984 03 07	16, Tougas, Châteauguay
2163-7707 CENTRE DE CONCERTATION ET D'AIDE TECHNIQUE ARTHABASKA-ÉRABLE INC.	1984 03 07	Victoriaville
2164-9090 CENTRE D'ÉCOLOGIE VALÉRIE BURGER DU LAC KEMPT ET DE LA MANOUANE INC.	1984 03 07	Montréal
2164-9918 CLUB DE LA GAÏETÉ ÂGE D'OR ST-AGAPIT	1984 03 12	1159, Principale, Saint-Agapit
2165-6673 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE «LES RHAPSODIES DE PORT CARTIER INC.»	1984 03 07	Port-Cartier
2162-3855 CLUB DE SKI DE FOND «MIKO»	1984 03 09	Coteau-du-Lac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2164-9306 CLUB DE TENNIS DE VAUDREUIL INC.	1984 03 09	21, St-Joseph, Vaudreuil
2166-5336 CLUB DES RETRAITÉS DOMTAR DE DOLBEAU	1984 03 12	740, rue des Érables, Dolbeau
2166-2820 CLUB NAUTIQUE DE L'ISLE - VERTE	1984 03 09	92, Seigneur-Côté, Isle-Verte
2164-0024 CLUB OPTIMISTE DE FRONTENAC, QUÉBEC	1984 03 08	Frontenac
2165-6392 CLUB OPTIMISTE DE LA REINE INC.	1984 03 08	Rang 6, La Reine
2166-7936 CLUB OPTIMISTE DE ST-STANISLAS, QUÉBEC	1984 03 08	Saint-Stanislas-de-Champlain INC.
2164-9496 CLUB PHILATÉLIQUE DE L'ANNONCIATION	1984 03 07	L'Annonciation
2165-6921 CLUB SOCIAL LE REVAIR INC.	1984 03 12	165, Dorchester sud, Québec
2165-4835 COLLECTIF DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION POPULAIRE (C.R.I.P.) DE DRUMMONDVILLE INC.	1984 03 12	Drummondville
2164-4398 COLLECTIF POUR L'HISTOIRE, L'ANIMATION, LA RECHERCHE ET L'INTERPRÉTATION DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (CHARIVARI) INC.	1984 03 07	1153, rue Cartier, app. 6, Chambly
2166-5047 COMITÉ DE LOISIRS ET CULTURE DU DOMAINE LAURENTIEN INC.	1984 03 12	Prévost
2162-2287 COMITÉ DES BÉNÉVOLES DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES FRÉDÉRIC INC.	1984 03 07	75, rue St-Georges, Drummondville
2166-5559 COMITÉ ORGANISATEUR DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES DROITS HUMAINS EN AMÉRIQUE LATINE	1984 03 13	1825, rue de Champlain, Montréal
2161-4052 LA COMMISSION SOCIO-CULTURELLE ET SPORTIVE DE VAL-SENNEVILLE	1984 03 08	Val-Senneville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2164-4083 LE COMPTOIR D'ÉCONOMIES FAMILIALES «LES TROUVAILLES»	1984 03 09	Centre Communautaire, Lejeune
2165-6228 LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE BONAVENTURE	1984 03 09	127, avenue Louisbourg, Bonaventure
2165-6178 CORPORATION DES LOCATAIRES DE LA PROMENADE SHAWINIGAN	1984 03 12	Shawinigan
2164-9256 C.P.A. «LES VIFS ARGENTS» DE ST-CYRILLE INC.....	1984 03 09	Saint-Cyrille-de-Wendover
2164-9249 DÉVELOPPEMENT DU MONT HAM-SUD	1984 03 08	Chemin Gosford, Ham-Sud
2166-2770 ÉLICYCLE INC.	1984 03 09	Communauté urbaine de Québec
2166-5864 FÉDÉRATION DES AÎNÉS DYNAMIQUES DU QUÉBEC	1984 03 09	Québec
2165-6079 FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS MOLISANES DU QUÉBEC INC.	1984 03 09	6615, rue Jarry est, Saint-Léonard
2166-7076 LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELS DU PIED (F.P.P.) INC.	1984 03 09	45, rue Georges, Sorel
2167-4122 FONDATION REMOUS	1984 03 13	Québec
2164-9702 LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE REPENTIGNY	1984 03 09	45, boulevard Industrielle, bureau 200, Repentigny
2164-7490 LA GARDERIE DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC	1984 03 09	905, avenue de Lorimier, Montréal
2164-0537 LA GARDERIE MERLIN L'ENCHANTEUR	1984 03 07	451, rue Notre-Dame, Drummondville
2166-5518 LA GRANDE GLISSADE DE BEAUCE INC.	1984 03 09	Saint-Georges, Beauce
2166-5914 LES GRANDS-PARENTS BÉNÉVOLES DU QUÉBEC INC. . VOLUNTEER GRANDPARENTS OF QUÉBEC INC.	1984 03 13	1246, rue Bishop, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2163-0785 GROUPE D'ENTRAIDE MATERNELLE (G.E.M.)	1984 03 07	1600, Girouard ouest, Saint-Hyacinthe
2164-9017 HARMONIE JEAN-DE-BRÉBEUF DE QUÉBEC INC.	1984 03 07	361, Vendôme, Québec
2163-3961 HÉBERGEMENT LA SENTINELLE	1984 03 09	6548, rue Chateaubriand, Montréal
2160-1612 JEUNESSE QUATRE SAISONS	1984 03 07	Montréal
2166-1038 LAVALLOIS POUR LA PAIX	1984 03 12	Laval-des-Rapides
2164-9223 LIGUE DE BALLE MOLLE HOMME STE-JULIE INC.....	1984 03 07	Sainte-Julie-de-Verchères
2164-0123 LA MAISON MÉLARIC INC.	1984 03 07	209, rue Mauriac, Trois-Rivières-Ouest
2162-4432 LA MAISON MIKANA	1984 03 09	1, 4 ^e Avenue est, Amos
2163-7210 «MAISON POUR HOMMES EN DIFFICULTÉS DE VALLEYFIELD» M.H.D.V.	1984 03 07	Valleyfield
2161-8327 MOUVEMENT OPTION PAIX QUÉBEC	1984 03 12	195, Ste-Marie, app. 1 Hull
2165-4447 OBORO GOBORO	1984 03 09	3981, Saint-Laurent, bureau 499, Montréal
2164-9041 LES PARENTS BÉNÉVOLES DE ST-LÉANDRE INC.	1984 03 09	Saint-Léandre
2164-9264 LES PASSITEMPIRES INC.	1984 03 12	Cap-aux-Meules
2164-0719 PROMOTION SOCCER LIMOILOU INC.	1984 03 07	Hôtel de ville, Québec
2165-6160 REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DU CENTRE-VILLE SHAWINIGAN INC.	1984 03 12	Shawinigan
2164-9991 LES RYTHMIQUES DE PORT-DANIEL INC.	1984 03 07	Port-Daniel

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2165-6715 SCIENCES ET TECHNOLOGIE QUÉBEC S.T.Q.	1984 03 07	Montréal
2163-3748 SERVICE PRÉVENTION SUICIDE DE TROIS-RIVIÈRES	1984 03 07	774, Ste-Angèle, Trois-Rivières
2166-5229 LA SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS DE PENTECÔTE INC.	1984 03 07	Rivière-Pentecôte
2161-8079 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE WEEDON	1984 03 09	209, des Érables, Weedon
2164-4653 THÉÂTRE LA POINTE DU MOULIN	1984 03 08	5093, rue de Lanaudière, Montréal
2164-7896 TRANSPORT ADAPTÉ DES DEUX-MONTAGNES INC.....	1984 03 12	Saint-Eustache
2164-7326 TRANSPORT ADAPTÉ MARIA CHAPDELEINE	1984 03 07	201, boulevard des Pères, Mistassini
2163-2401 UNI-VERS ACTION JEUNESSE INC.	1984 03 08	Montréal
2165-6574 VIGNALLONS	1984 03 12	7465, Malherbe, Brossard
34647		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Lettres patentes de fusion (Articles 18 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
2166-2788 REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DU LOISIR MUNICIPAL	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SER- VICES SOCIO-CULTURELS REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DU LOI- SIR MUNICIPAL	1984 03 08	1415, rue Jarry est,

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1360-1901 L'ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR DE LA PAROISSE DE ST-RÉMI DE MÉTIS INC.	1977 10 18	1984 03 08	de la dénomination sociale: CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-RÉMI DE MITIS INC.
1220-4566 CENTRE RÉCRÉATIF DE BLAINVILLE INC.	1970 01 30	1984 03 07	1) du siège social: 1000, de la Mairie, Blainville 2) des objets 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: 4
1355-4738 LA CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE SEPT-ÎLES INC.	1974 08 19	1984 03 09	1) de la dénomination sociale: LA CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET TOURISTIQUE DE SEPT-ÎLES INC. 2) des objets
1257-8985 LES ÉTABLISSEMENTS DU GENTILHOMME INC.	1969 06 12	1984 03 09	des objets
1260-3064 FONDS DE RECHERCHES ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER F.R.D.F. INC.	1954 12 22	1984 03 09	1) du siège social: 237, rue Principale, Saint-Romuald 2) des dispositions
1632-0327 GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RIVESUD DE MONTRÉAL INC.	1978 12 06	1984 03 07	des objets
2151-1308 TRANSPORT ADAPTÉ «LE KANGOUROU»	1983 02 29	1984 03 07	des objets

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1844-2442 CLUB DE BALLON BALAI CHABOT AUTO INC.	CLUB DE BALLON SUR GLACE STE-LUCIE LTÉE	1981 03 13
1109-1014 IMPERIAL TRADING CO. LTD.	IMPORTATIONS IMPÉRIAL LTÉE IMPERIAL TRADING CO. LTD.	1961 11 27
1278-1571 OLTON INVESTMENT CORPORATION	INVESTISSEMENTS OLTON INC. OLTON INVESTMENT CORPORATION INC.	1962 02 21
1122-8509 SYSTÈME À REBUT COM-PAK INC. COM-PAK REFUSE SYSTEM INC.	PLACEMENTS COMBER INC. COMBER HOLDINGS INC.	1967 08 07

34647

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
2151-5622 ASSOCIATION SPORTIVE DE BEAUJEU INC.	1983 02 18	50, de l'Aqueduc, Napierville
1184-9072 BOURGET ÉLECTRIQUE INC.	1967 01 24	33, rue Principale, Grande-Rivière
1263-7583 GOSEL INC.	1971 05 07	4905, ch. Côte-St-Luc, app. 204, Montréal
1107-5611 G. FOURNIER LTÉE	1966 04 29	10414, rue Charton, app. 3, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1143-6557 HAROLD BOYES LTÉE	1964 06 16	9764, boulevard Gouin ouest, Pierrefonds
1464-7945 JACQUES ROBITAILLE ET ASSOCIÉS INC.	1976 02 10	426, rue Jarry, Saint-Jérôme
1357-6830 LOCATION D'AUTO NATIONALE INC.	1974 07 08	29A, rue Shamrock, Montréal
1333-8892 LE MÉDAILLON ARTISTIQUE DU QUÉBEC LTÉE ...	1973 02 09	4244, rue Louis-Payette, Laval
1104-8519 MOBILIERS DE BUREAU IMPÉRIAL INC.	1955 01 18	9571, chemin Côte-de-Liesse, Dorval
1479-1362 NETTOYAGE DE RÉSERVOIRS INDUSTRIELS I.T.C. INC.	1977 06 30	8700, rue Aimé-Geoffrion, Montréal
1283-1640 RUSSMAND GESTION INC.	1971 10 28	2050, rue Mansfield, bureau 1500, Montréal
1114-9655 TEXTILES BIAIS INC.	1947 07 24	6706, chemin Conklin, Côte-Saint-Luc
1331-7839 VENTES D'AUTO MIKE INC.	1972 12 04	29A, rue Shamrock, Montréal

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1367-3843 ACCOM LTÉE	1974 03 22	1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal
1199-1460 LES ALIMENTS VIEILLE EUROPE (ATWATER) LTÉE ..	1967 01 25	1500, Atwater, Métro Level, Plaza Alexis Nihon, Montréal
1640-4261 LES ARTISANS DU TROISIÈME ÂGE DU QUÉBEC- MÉTROPOLITAIN	1979 12 17	341, rue St-Joseph est, Québec
2156-1279 LA BOÎTE À MOTS	1983 10 11	5040, rue St-Hubert, Montréal
1477-5357 CENTRE D'ÉPANOUISSEMENT DE L'ÊTRE LE LOTUS INC.	1977 05 12	10055, rue Papineau, Montréal
1639-0916 CLUB DE SOCCER ST-AUGUSTIN	1980 02 14	200, route Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures
1854-8032 CLUB SPORTIF STE-MARIE	1982 02 10	2344, rue Ontario est, Montréal
1247-9655 COLOSSAL FRUIT CO. LTD.	1953 10 01	775, rue du Marché-Central, bureau 60, Montréal
1247-9648 COLOSSAL TRANSPORTATION LTD.	1955 11 18	775, rue du Marché-Central, bureau 60, Montréal
1107-2089 EALTER SCHLUEP INC.	1966 10 03	306 B, place d'Youville, Montréal
1462-9778 LES ENTREPRISES G. GAUDREAU INC.	1975 12 05	600, boulevard Roxton, Acton-Vale

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1628-8151 FEDPEN LTÉE	1978 08 01	625, boulevard Dorchester ouest, bureau 800, Montréal
1266-0536 LES FERMES HOCKY INC.	1959 05 13	4900, chemin Côte-St-Luc, bureau 908, Montréal
1506-5824 FESTIVAL DE BROMONT INC.	1977 11 08	106, rue Charlevoix, Bromont
1303-2792 FIDUCIAIRES DE L'ALCAN, LIMITÉE	1903 04 25	1188, rue Sherbrooke ouest, Montréal
1260-2397 FONBEC LTÉE	1967 07 07	2, place Québec, Québec
1109-5858 FRUITS BERLET INC.	1937 04 19	4900, chemin Côte-St-Luc, bureau 980, Montréal
1263-1875 GISTEX INC.	1969 11 19	1, carré Westmount, bureau 1700, Montréal
1244-0558 LES INTÉRIEURS C.C. INC.	1971 09 21	1610, rue King ouest, Sherbrooke
1275-6631 MILKTRAIN PRODUCTIONS INC.	1971 06 22	1411, rue du Fort, bureau 1601, Montréal
1263-7112 M. GOODMAN SALES INC.	1966 12 21	6800, rue MacDonald, bureau 804, Montréal
1350-3016 RÉAL ARSENEAU ET ASSOCIÉS INC.	1973 07 20	280, rue Bord-de-l'Eau, bureau 208, Longueuil
1275-4867 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS MÉTRO INC.	1952 01 09	3075, The Boulevard, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1249-8812 SOCIÉTÉ MINIÈRE COURVAN LTÉE (Libre de responsabilité personnelle)	1937 02 01	625, boulevard Dorchester ouest, bureau 800, Montréal
1509-7090 TRANSPORT M. & G. THIBAUT INC.	1977 12 19	294, rue Principale, Saint-Gérard
1636-4465 VENTRE D'AUTOMOBILES R.D. INC.	1979 05 23	29A, rue Shamrock, Montréal
34647		

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2153-3526 ACTION-TRAVAIL RIMOUSKI-NEIGETTE INC.	1983 03 28	15
1336-7123 ASSOCIATION DE L'IMMEUBLE DU QUÉBEC	1973 03 09	22
2165-4223 ASSOCIATION DES RÉCUPÉRATEURS DU QUÉBEC	1984 02 20	10
2151-5622 ASSOCIATION SPORTIVE DE BEAUJEU INC.	1983 02 18	8
1355-8879 CENTRE DE PLEIN LES PORTES DE L'ENFER, INC.	1973 12 18	9
1861-3901 LA CORPORATION DE L'ARCHIFÈTE	1982 09 29	10
1141-6872 LES ENTREPRISES BARRETTE LTÉE	1969 08 12	5

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1258-3423 EXPLORATION HOLLINGER CÔTE-NORD INC. (Libre de responsabilité personnelle)	1942 07 23	5
1506-7077 FERME EDMOND FORTIER ET FILS INC.	1977 09 02	6
1641-0664 ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU SAGUENAY- LAC ST-JEAN INC.	1980 01 23	11
1461-2790 SERVICE AMBULANCIER DE LA BAIE INC.	1975 08 07	7
1331-7433 SERVICES FARMICO INC.	1973 06 22	3
1331-7433 SERVICES FARMICO INC.	1973 06 22	4
1646-0370 SOCIÉTÉ ENG SUEY SUN	1980 07 10	6
2159-9592 (VFM) LE FORUM VIDÉO DE MONTRÉAL INC.	1983 09 16	8
34647		

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1231-4613 ALLYSON & RAYMOND LTD.	1964 04 28	1984 04 13
1233-4496 AQUEDUC DE ST-GRÉGOIRE LTÉE	1964 03 11	1984 03 23

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1254-1355 ASSURANCES DONOVAN INC.	1970 08 25	1984 03 23
1854-6648 BOUTIQUE JAKO INC.	1982 02 04	1984 04 13
1242-1749 CAGI LTÉE	1971 10 20	1984 03 23
1162-9391 LA COMPAGNIE MAURICE & CLAUDE LTÉE	1954 03 12	1984 03 23
1164-6346 LA COMPAGNIE NOËL GAGNÉ, LIMITÉE	1932 01 18	1984 03 23
1360-4723 GEORGES MARCHAND DÉPANNEUR INC.	1974 11 27	1984 04 13
1634-1067 LES LOISIRS LEBLOND ET LEBLOND INC.	1979 02 27	1984 03 30
1110-4072 NORTHERN TRADING (QUÉBEC) INC.	1957 10 04	1983 01 07
1168-8744 PLACEMENTS P.M.P. INC.	1949 05 19	1984 04 13
1479-8482 PRÉSIMARD INC.	1977 07 27	1984 04 13
1334-2969 RICHARD LEMAY INC.	1973 03 19	1984 04 13
1843-9992 LES TABLES IDÉALES INC.	1981 03 05	1984 04 13
1630-2028 TECMUN F.M. INC.	1978 10 02	1984 04 13

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1129-6035 ** COFFRAGE EFCO INC. ECONOMY FORMS CORPORATION	1984 03 12

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

34647

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2258-3488 ** LES ALIMENTS CONCAN LTÉE	1984 03 09	M. Peter Mendell, 340, Kensington, Montréal	5, place Ville-Marie, bureau 1700, Montréal
2253-7468 * LES CONSEILS MARITIMES DE SAINT-JEAN LIMITÉE	1984 02 02	M. Richard Pound, 1155, boul. Dorchester ouest, bureau 3900, Montréal	1155, boul. Dorchester ouest, bureau 3900, Montréal
2257-1673 ** DÉMÉNAGEMENT ET ENTREPOSAGE JOHNSTON LTÉE	1984 03 05	Me Peter C. Casey, 770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal	770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal
2253-6734 ** DÉMÉNAGEMENTS JACK LTÉE	1984 03 07	MM. Sirois, Blanchard & Ass., 960, Grande-Allée est, bu- reau 960, Québec	960, Grande-Allée est, bureau 960, Québec

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2257-1319 ** TRANSPORT FREIGHTWAYS LTÉE ...	1984 03 07	Me Peter C. Casey, 770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal	770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal

34647

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

Changement de siège social (Article 5)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de siège social de la corporation suivante:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de constitution
1234-3778 LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER D'ASBESTOS ET DE DANVILLE	2000, rue Peel, bureau 750, Montréal, QC	1897 01 09

34647

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Je, soussigné, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chap. A-2.1), délègue à madame Brigitte Van Coillie-Tremblay, secrétaire du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en remplacement de monsieur Camille Genest, la responsabilité de l'accès aux documents et de la protection de renseignements personnels relativement à l'application de cette loi.

Québec, le 8 mars 1984

34648

Le ministre,
GUY CHEVRETTE

Office municipal d'habitation de Laval

Je André Gervais, président, étant la plus haute autorité au sein de l'Office municipal d'habitation de Laval, dont l'adresse est 2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau

270, Laval, H7T 1S9, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30): André Dénommée, directeur, 2525, Daniel-Johnson, bureau 270, Laval.

Laval, le 23 février 1984

34693

Le président,
ANDRÉ GERVAIS

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 22 mars 1984, à compter de ce jour, le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, pour lui permettre d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Québec, le 20 mars 1984

34729

Le ministre des Affaires municipales,
ALAIN MARCOUX

Assurance-récolte — Loi sur l'

Légumes de culture maraîchère

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1984, les prix unitaires et les taux de cotisation et d'escompte suivants:

1. Prix unitaires et taux de cotisation

Catégories et espèces	Prix unitaire à l'hectare			Taux de cotisation par espèce de légumes
	Option 1 \$	Option 2 \$	Option 3 \$	Nouveaux assurés %
a) Légumes racines				
Carotte	2 700	2 000	1 400	10,0
Carotte de terre noire	2 700	2 000	1 400	6,5
Betterave	1 900	1 400	950	10,0
Navet et rutabaga	1 800	1 400	900	8,5
Panais	2 100	1 600	1 100	8,0

Catégories et espèces	Prix unitaire à l'hectare			Taux de cotisation par espèce de légumes Nouveaux assurés %
	Option 1 \$	Option 2 \$	Option 3 \$	
Radis	2 300	1 700	1 200	2,5
Salsifis	2 200	1 700	1 100	5,0
Oignon	3 500	2 600	1 800	4,5
Ail	7 300	5 500	3 700	12,0
Poireau	3 300	2 500	1 700	4,5
Oignon vert	5 400	4 100	2 700	5,0
Échalote	7 000	5 300	3 500	3,0
Oignonnet	4 100	3 100	2 100	4,0
b) Légumes feuillus				
Brocoli	3 000	2 300	1 500	9,5
Céleri	4 000	3 000	2 000	3,5
Épinard	1 800	1 400	900	7,0
Laitue	3 500	2 600	1 800	8,75
Persil	1 700	1 300	900	7,0
Endive	2 000	1 500	1 000	4,0
Choux	2 700	2 000	1 400	8,0
Choux de Bruxelles	3 100	2 300	1 600	11,0
Choux chinois	2 500	1 900	1 300	5,5
Choux-fleurs	4 100	3 100	2 100	9,5
c) Légumes fruits				
Aubergine	3 000	2 300	1 500	15,0
Citrouille	1 400	1 100	700	5,0
Concombre	2 100	1 600	1 100	6,0
Concombre transplanté	2 600	2 000	1 300	10,0
Cornichons	3 500	2 600	1 800	6,0
Courge	1 900	1 400	1 000	3,5
Melon	3 100	2 300	1 600	7,5
Melon transplanté	3 500	2 600	1 800	7,5
Piment	3 400	2 600	1 700	12,0
Tomate	2 600	2 000	1 300	10,0
Zucchini	2 200	1 700	1 100	4,5
Zucchini transplanté	2 600	2 000	1 300	4,5
Cerise de terre	900	700	500	6,0
d) Légumes divers				
Maïs sucré	860	650	430	7,0
Haricot	1 200	900	600	11,0
Fève blanche	880	660	440	5,0
Soya	660	500	330	5,0
Pois	1 300	1 000	650	6,0
Gourganés	1 100	800	600	15,0

2. Taux de cotisation par espèce de légumes pour les anciens assurés:

Les taux de cotisation pourront varier suivant l'indice de perte et le nombre d'années d'expérience avec la Régie.

On multipliera dans ce cas les taux de cotisation définis au point 1. par les facteurs suivants:

Indice de perte	Années d'expérience					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 — 0,10	0,95	0,90	0,85	0,80	0,75	0,70
0,11 — 0,50	0,96	0,93	0,89	0,85	0,82	0,78
0,51 — 1,00	0,99	0,97	0,95	0,93	0,91	0,89
1,01 — 1,50	1,01	1,02	1,03	1,04	1,05	1,06
1,51 — 2,00	1,04	1,06	1,08	1,10	1,12	1,14
2,01 — 2,50	1,06	1,12	1,18	1,24	1,31	1,37
2,51 — 3,00	1,08	1,17	1,25	1,34	1,42	1,51
3,01 — 3,50	1,11	1,22	1,32	1,43	1,54	1,65
3,51 — 4,00	1,13	1,26	1,39	1,53	1,66	1,79
4,01 et plus	1,17	1,33	1,50	1,67	1,83	2,00

3. Taux de cotisation par catégorie de légumes:

- a) Légumes racines 4,0
- b) Légumes feuillus 4,0
- c) Légumes fruits 5,5
- d) Légumes divers 4,75

4. Taux de cotisation pour la totalité des catégories de légumes cultivés et assurables: 3,0

5. Taux d'escompte

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 1,5 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale et sont applicables à la valeur assurée.

Québec, le 22 mars 1984

34728

Le président et directeur général,
JACQUES BRULOTTE

Légumes de transformation

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1984, les prix unitaires et les taux de cotisation et d'escompte suivants:

1. Prix unitaires:

- a) pour les pois ridés et non ridés, le prix unitaire correspond au revenu brut moyen perçu par le producteur au cours des années antérieures.

En l'absence de données concernant le revenu brut moyen des années antérieures, le prix unitaire sera déterminé par la Régie.

- b) pour les haricots jaunes: 193,00 \$/T.M.
- c) pour les haricots verts: 177,00 \$/T.M.
- d) pour le maïs sucré: 72,00 \$/T.M.

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée:

a) pour les pois ridés

i. pour les nouveaux assurés: 7 %

ii. pour les anciens assurés: le taux est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience, selon la grille suivante:

Indice de perte	Années d'expérience										
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
0,00 — 0,10	6,92	6,84	6,75	6,67	6,59	6,51	6,45	6,39	6,33	6,27	6,21
0,11 — 0,40	6,96	6,92	6,88	6,84	6,79	6,75	6,72	6,69	6,66	6,63	6,60
0,41 — 0,70	7,00	7,01	7,02	7,03	7,04	7,05	7,06	7,07	7,08	7,09	7,10
0,71 — 1,00	7,06	7,11	7,17	7,23	7,29	7,35	7,40	7,45	7,50	7,55	7,60
1,01 — 1,25	7,10	7,21	7,31	7,42	7,52	7,62	7,72	7,82	7,92	8,02	8,12
1,26 — 1,50	7,14	7,29	7,43	7,57	7,72	7,86	8,00	8,14	8,28	8,42	8,56
1,51 — 2,00	7,21	7,41	7,62	7,82	8,03	8,20	8,37	8,54	8,71	8,88	9,05
2,01 — 3,00	7,33	7,66	7,99	8,32	8,65	8,98	9,30	9,62	9,94	10,26	10,58
3,01 — 4,00	7,49	7,99	8,48	8,98	9,47	9,90	10,37	10,84	11,31	11,78	12,25
4,01 et plus	7,58	8,15	8,73	9,31	9,88	10,46	11,56	12,67	13,78	14,89	16,00

b) pour les pois non ridés

i. pour les nouveaux assurés: 8,50 %

ii. pour les anciens assurés: le taux est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience, selon la grille suivante:

Indice de perte	Années d'expérience										
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
0,00 — 0,10	8,40	8,30	8,20	8,10	8,00	7,90	7,80	7,70	7,60	7,50	7,40
0,11 — 0,40	8,45	8,38	8,35	8,30	8,25	8,20	8,16	8,12	8,08	8,04	8,00
0,41 — 0,70	8,51	8,52	8,53	8,54	8,55	8,56	8,57	8,58	8,59	8,60	8,61
0,71 — 1,00	8,57	8,64	8,71	8,78	8,85	8,92	8,99	9,06	9,13	9,20	9,27
1,01 — 1,25	8,63	8,75	8,88	8,99	9,13	9,27	9,41	9,55	9,69	9,83	9,97
1,26 — 1,50	8,67	8,85	9,02	9,20	9,37	9,54	9,74	9,94	10,14	10,34	10,54
1,51 — 2,00	8,75	9,00	9,25	9,50	9,75	10,00	10,25	10,50	10,75	11,00	11,25
2,01 — 3,00	8,90	9,30	9,70	10,10	10,50	10,90	11,30	11,70	12,10	12,50	12,90
3,01 — 4,00	9,10	9,70	10,30	10,90	11,50	12,00	12,50	13,00	13,50	14,00	14,50
4,01 et plus	9,30	9,90	10,60	11,30	12,00	12,70	13,40	14,10	14,80	15,50	16,20

c) pour les haricots jaunes

i. pour les nouveaux assurés: 7,00 %

ii. pour les anciens assurés: le taux est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience, selon la grille suivante:

Indice de perte	Années d'expérience										
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
0,00 — 0,10	6,87	6,75	6,62	6,49	6,37	6,24	6,12	5,99	5,86	5,74	5,61
0,11 — 0,40	7,00	6,98	6,96	6,94	6,92	6,90	6,88	6,86	6,84	6,82	6,80
0,41 — 0,70	7,13	7,26	7,39	7,52	7,64	7,77	7,83	7,89	7,95	8,01	8,07
0,71 — 1,00	7,27	7,54	7,81	8,07	8,34	8,61	8,81	9,01	9,21	9,41	9,61
1,01 — 1,25	7,40	7,80	8,20	8,60	9,00	9,39	9,60	9,80	10,00	10,20	10,40
1,26 — 1,50	7,51	8,02	8,53	9,04	9,55	10,06	10,36	10,66	10,96	11,26	11,56
1,51 — 2,00	7,69	8,38	9,06	9,76	10,44	11,13	11,53	11,93	12,33	12,73	13,13
2,01 — 3,00	8,03	9,07	10,11	11,15	12,18	13,00	13,40	13,80	14,20	14,60	15,00
3,01 — 4,00	8,50	10,00	11,50	12,70	13,40	13,80	14,20	14,60	15,00	15,40	15,80
4,01 et plus	8,74	10,47	12,20	13,00	13,75	14,50	15,25	16,00	16,75	17,50	18,25

d) pour les haricots verts

i. pour les nouveaux assurés: 6,00 %

ii. pour les anciens assurés: le taux est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience, selon la grille suivante:

Indice de perte	Années d'expérience										
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
0,00 — 0,10	5,50	5,40	5,30	5,20	5,10	5,00	4,90	4,85	4,80	4,75	4,70
0,11 — 0,40	5,55	5,48	5,47	5,45	5,43	5,41	5,39	5,37	5,34	5,31	5,29
0,41 — 0,70	5,60	5,65	5,75	5,85	5,96	6,06	6,16	6,24	6,31	6,39	6,47
0,71 — 1,00	5,80	5,92	6,13	6,34	6,56	6,77	6,80	7,01	7,12	7,23	7,31
1,01 — 1,25	6,15	6,41	6,67	6,93	7,19	7,45	7,53	7,61	7,69	7,77	7,85
1,26 — 1,50	6,35	6,68	7,01	7,34	7,67	8,00	8,20	8,40	8,60	8,80	9,00
1,51 — 2,00	6,55	7,04	7,53	8,02	8,51	9,00	9,28	9,56	9,84	10,12	10,40
2,01 — 3,00	6,80	7,60	8,40	9,20	10,00	10,80	11,04	11,28	11,52	11,76	12,00
3,01 — 4,00	7,50	8,50	9,50	10,50	11,15	11,80	12,44	13,08	13,72	14,36	15,00
4,01 et plus	8,00	9,00	10,00	11,00	12,00	13,00	14,00	15,00	16,00	17,00	18,00

e) pour le maïs sucré

i. pour les nouveaux assurés: 5,00 %

ii. pour les anciens assurés: le taux est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience, selon la grille suivante:

Indice de perte	Années d'expérience										
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
0,00 — 0,10	4,20	4,10	4,00	3,90	3,80	3,70	3,65	3,60	3,55	3,50	3,45
0,11 — 0,40	4,28	4,26	4,24	4,23	4,22	4,21	4,20	4,19	4,18	4,17	4,16
0,41 — 0,70	4,37	4,41	4,53	4,64	4,75	4,87	4,98	5,03	5,08	5,13	5,18
0,71 — 1,00	4,60	4,76	4,99	5,22	5,45	5,68	5,75	5,81	5,89	5,96	6,03
1,01 — 1,25	5,10	5,36	5,62	5,88	6,14	6,40	6,47	6,54	6,61	6,68	6,75
1,26 — 1,50	5,25	5,60	5,95	6,30	6,65	7,00	7,12	7,24	7,36	7,48	7,60
1,51 — 2,00	5,40	5,90	6,40	6,90	7,40	7,90	8,10	8,30	8,50	8,70	8,90
2,01 — 3,00	5,60	6,40	7,20	8,00	8,80	9,60	10,00	10,26	10,51	10,76	11,00
3,01 — 4,00	5,80	6,90	8,00	9,10	10,20	10,70	11,20	11,70	12,20	12,70	13,20
4,01 et plus	6,00	7,40	8,75	10,05	11,30	12,50	13,60	14,40	15,20	16,00	16,80

N.B. Ces taux de cotisation sont appliqués à des terres drainées souterrainement. Pour les terres non drainées souterrainement, il faudra leur rajouter 1,00 %.

3. Taux d'escompte:

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 1,5 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Québec, le 22 février 1984

34697

Le secrétaire par intérim,
JEAN-MARC LAFRANCE

Avis divers

Le Centre pastoral de la zone de Chicoutimi

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le lieutenant-gouverneur, en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., chap. E-17, art. 19), a accordé des lettres patentes, en date du 9 mars 1983, constituant en corporation « Le Centre pastoral de la zone de Chicoutimi ».

Le siège social de la corporation est situé à Chicoutimi.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1864-1522

34647

Le Centre pastoral de la zone de Jonquière

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le lieutenant-gouverneur, en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., chap. E-17, art. 19), a accordé des lettres patentes, en date du 9 mars 1983, constituant en corporation « Le Centre pastoral de la zone de Jonquière ».

Le siège social de la corporation est situé à Jonquière.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1864-1548

34647

Le Centre pastoral de la zone de l'Est-du-Lac

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le lieutenant-gouverneur, en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., chap. E-17, art. 19), a accordé des lettres patentes, en date du 9 mars 1983, constituant en corporation « Le Centre pastoral de la zone de l'Est-du-Lac ».

Le siège social de la corporation est situé à Alma.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2152-5092

34647

Le Centre pastoral de la zone de l'Ouest-du-Lac

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le lieutenant-gouverneur, en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., chap. E-17, art. 19), a accordé des lettres patentes, en date du 9 mars 1983, constituant en corporation « Le Centre pastoral de la zone de l'Ouest-du-Lac ».

Le siège social de la corporation est situé à Saint-Félicien.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2152-5100

34647

Le Centre pastoral de la zone du Bas-Saguenay

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le lieutenant-gouverneur, en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., chap. E-17, art. 19), a accordé des lettres patentes, en date du 9 mars 1983, constituant en corporation « Le Centre pastoral de la zone du Bas-Saguenay ».

Le siège social de la corporation est situé à ville de La Baie.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1864-1530

34647

**Commission scolaire régionale Louis-Hémon
Rachat d'obligations**

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire régionale Louis-Hémon rachètera, le 1^{er} mai 1984, un montant de 12 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} mai 1989 de son émission d'obligations originale de 185 000 \$, datée du 1^{er} mai 1969 et portant un taux d'intérêt de 8 % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénomination de 1 000 \$: numéros M092, M102, M104, M116, M126, M131, M136, M142, M143, M153, M176 et M177.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} mai 1984 et devront être présentées pour remboursement.

Le directeur général,
34698 ANDRÉ PERRON

**La Compagnie de cimetière George
The George Cemetery Company**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le lieutenant-gouverneur, en vertu de la Loi sur les compagnies de cimetière (L.R.Q., chap. C-40, art. 11), a accordé des lettres patentes, en date du 2 février 1983, constituant en corporation « La Compagnie de cimetière George — The George Cemetery Company ».

Le siège social de la corporation est situé à l'intérieur des limites de la municipalité du comté de Potton.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
34647 JEAN-MARIE BOUCHARD
1860-9750

**Compagnie du Chemin de fer de Québec central
Aux porteurs de titres**

Avis est, par les présentes, donné qu'une assemblée générale et extraordinaire des porteurs de titres comportant droit de vote de la Compagnie du Chemin de fer de Québec central (« QCR ») sera tenue dans la salle de conférence, salle 100, gare Windsor, 910, rue Peel, Montréal, QC, Canada, le mercredi 18 avril 1984,

immédiatement après la fin ou l'ajournement de l'assemblée annuelle générale des porteurs de titres de QCR, aux fins suivantes:

1. Étudier et, s'il est jugé opportun, adopter une résolution accordant l'autorisation et demandant à QCR de prendre toutes les mesures appropriées pour la présentation d'un projet de loi privé à l'Assemblée nationale du Québec aux fins de modifier la charte de QCR de manière à ce que:

a) les administrateurs élus de QCR soient au nombre de 5 membres, desquels Canadian Pacific Railway Company (« CPR ») nommera 2 membres et dont les 3 autres membres seront choisis annuellement par une majorité des votes exprimés à l'assemblée annuelle des porteurs de titres comportant droit de vote de QCR;

b) les dispositions stipulées dans les « Heads of Agreement », faits le 10 août 1911 entre QCR et CPR relativement au conseil d'administration et au droit de CPR de nommer une majorité des administrateurs pendant la durée du bail entre QCR et CPR, soient complètement rayées, de même que toute disposition semblable contenue dans toute autre convention ou contrat entre QCR et CPR;

c) à toutes les assemblées des administrateurs, le quorum soit trois (3) administrateurs.

2. Nommer le bureau d'avocats, Doheny Mackenzie, 770, Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal, QC, en tant que fondé de pouvoir de la Compagnie, et ce seulement en relation avec la présentation d'un projet de loi privé à l'Assemblée nationale du Québec, tel que mentionné ci-dessus.

3. Accorder l'autorisation et demander à l'une des personnes suivantes, soit le président ou le secrétaire de QCR, ou Joseph Pope, un administrateur de QCR, de faire tout ce qui pourrait être nécessaire de manière à donner à cette résolution entière force et plein effet et de manière à prendre toutes les mesures nécessaires en relation avec ce qui précède.

4. Traiter de toutes les autres questions susceptibles d'être dûment soumises à l'assemblée.

Une requête écrite fut faite par les porteurs immatriculés de plus de 50 % des actions comportant droit de vote en circulation et des titres comportant droit de vote de QCR, aux administrateurs et au secrétaire de QCR en date du 20 janvier 1984, demandant que les administrateurs et le secrétaire convoquent une assemblée générale et extraordinaire aux fins d'adopter une résolution autorisant et demandant la présentation d'un projet de loi privé à l'Assemblée nationale du Québec, tel que ci-devant stipulé aux présentes, dans un délai de 21 jours de la date de réception de cette requête. Les

administrateurs et le secrétaire de QCR n'ont pas convoqué une telle assemblée et les requérants ont le droit de donner avis de convoquer cette assemblée générale et extraordinaire conformément à la loi.

Montréal, le 7 mars 1984

Les requérants,

Kamm, Garland & Co. Limited
Par: JOSEPH POPE, *président*
JOSEPH POPE ET JEROME POPE

Pope & Company
Par: ANTHONY E. REYNOLDS,
JEAN O'HAGAN et
G. WARREN ARMSTRONG

34481-11-4

Ville de Longueuil *Rachat d'obligations*

Emprunt obligataire 17 % 1982/1988 en dollars canadiens

Nous portons à la connaissance des obligataires de l'emprunt sous rubrique qu'en date du 2 mars 1984, des obligations pour un montant de dollars canadiens 440 000 \$ ont été tirées au sort devant notaire, en vue du remboursement du 23 avril 1984.

Les obligations dont les numéros suivent seront remboursées, munies du coupon échéant le 23 avril 1985 et des coupons suivants:

7994 à 8433 inclus

Montant restant en circulation: dollars canadiens
9 165 000 \$

Obligations tirées et non encore présentées au remboursement

1377 et 1378

1401 et 1402

1551

1662 à 1666 incl.

1769 à 1771 incl.

1390 et 1391

1430 à 1436 incl.

1586 à 1613 incl.

1751 à 1765 incl.

Luxembourg, le 16 mars 1984

34691

L'agent financier,
KREDIETBANK

S.A. LUXEMBOURGEOISE

Oeuvres du toit de Bethléem (1983) Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le lieutenant-gouverneur, en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., chap.

E-17, art. 19), a accordé des lettres patentes, en date du 8 mars 1983, constituant en corporation « Oeuvres du toit de Bethléem (1983) Inc. »

Le siège social de la corporation est situé à Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2152-5332

34647

Les Soeurs Salésiennes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 8 mars 1984 constituant en corporation les requérantes suivantes soeur Candide Asselin, soeur Suzanne Motte, soeur Micheline Bertrand et soeur Roberte Johnson, religieuses du 8505, rue Sainte-Claire, Montréal, QC, H1L 1X6, sous la dénomination sociale Les Soeurs Salésiennes.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à Montréal dans le district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2163-0710

34647

Succession Donat Lemieux

Avis est, par les présentes, donné que Jean Lemieux, journalier, demeurant au numéro 2816, rue Jacques-Cartier, ville Émard, et Marc, Linda et Chantal Lemieux, ces trois (3) derniers représentés par Gérard Lemieux, tuteur, demeurant au numéro 6573, boulevard Rosemont, Montréal, et Carmelle Jordan, subrogée-tutrice, demeurant au numéro 400, rue de l'Église, Verdun, seuls et uniques héritiers dans la succession de leur père, Donat Lemieux, en son vivant, homme d'affaires, demeurant au numéro 5776, 18^e Avenue, quartier Rosemont, Montréal, où il est décédé le neuf mai mil neuf cent quatre-vingt-un en laissant un testament olographe, ont accepté la succession dudit Donat Lemieux, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Maurice Piette, notaire, 6761, rue Beaubien est, Montréal, daté le huit mars mil neuf cent quatre-vingt-quatre et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro

3451728. Un inventaire des biens du défunt a été fait, devant le notaire Maurice Piette et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 13 mars 1984

34661

Le procureur,
MAURICE PIETTE, notaire

Succession Fernand Boulet

Avis public est donné qu'aux termes d'un acte exécuté le vingt-quatre février mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) devant Huguette Viger, notaire exerçant en les ville et district de Québec, 595, boulevard Charest est, local 201, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny sous le numéro 120796, madame Marie-Michèle Boulet a renoncé au bénéfice d'inventaire de la succession de monsieur Fernand Boulet et elle a accepté purement et simplement la succession de monsieur Fernand Boulet, en son vivant domicilié en la ville de Montmagny, district de Québec, 330, boulevard Taché ouest (adresse postale: case postale 462, Montmagny, G5V 3S9), lequel est décédé à Montmagny, le vingt-cinq septembre mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982).

Québec, le 5 mars 1984

34649

Le procureur,
HUGUETTE VIGER, notaire

Succession Marcel Champagne

Avis est donné que Marthe-Ange Champagne *et al.*, en leur qualité d'héritiers légaux, ont accepté sous bénéfice d'inventaire, la succession de Marcel Champagne, décédé le 26 octobre 1983, en son vivant journalier, domicilié au canton d'Inverness (R.R. 2), comté de Mégantic, tel qu'il appert d'un acte reçu devant Yves Lauzon, notaire, 1588, avenue Saint-Laurent, C.P. 5, Plessisville, QC, G6L 2Y6, le 20 février 1984, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division de Mégantic, Inverness, le 9 mars 1984, sous le no 149138.

Les réclamations devront être adressées au soussigné.

Plessisville, le 12 mars 1984

34726

Le procureur,
YVES LAUZON, notaire

Succession Rachelle Lepage

Prenez avis que Daniel Landry, résidant et domicilié au 168, boulevard de la Rivière, Rimouski, QC, G5L 4K4, district de Rimouski, province de Québec, en sa qualité de tuteur aux enfants mineurs, Gilbert, Nathalie et Marie-Diane Landry de Cap-Chat, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom de ses pupilles, la succession de leur mère, Rachelle Lepage, décédée le 2 mars 1983, suivant acte reçu par Solange Pelletier, notaire, C.P. 578, Cap-Chat, QC, G0J 1E0, le 29 février 1984, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, Sainte-Anne-des-Monts, le 6 mars 1984, sous le numéro 52585.

Cap-Chat, le 8 mars 1984

34709

Le procureur,
SOLANGE PELLETIER, notaire

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le**Demandes****Clotilde Belensky**

Prenez avis que Clotilde Belensky, cuisinière, domiciliée au 447, rang Carrière, Upton, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claudyne Belensky.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Saint-Hyacinthe, le 12 mars 1984

34617-12-2

Le procureur de la requérante,
LINDOR BRODEUR

David John Brown

Prenez avis que David John Brown, domicilié au 8422, boulevard Viau, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Ross.

Montréal, le 16 février 1984

Le procureur du requérant,
34630-12-2 DIANE NANCY DORAY-BOLTON, avocate

John Robert Cloutier

Prenez avis que John Robert Cloutier, étudiant, domicilié au 1, place Finchley, Hampstead, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Robert Stephens.

Montréal, le 12 mars 1984

Les procureurs du requérant,
34651-13-2 GODIN, RAYMOND, HUDON & CHAREST

Hamid Reza Daryush

Prenez avis que Hamid Reza Daryush, domicilié au 4278, rue Sherbrooke ouest, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Reuben Darius Benjarmin.

Montréal, le 20 février 1984

34618-12-2

Le requérant,
HAMID REZA DARYUSH

Joseph Gérard Desnoyers

Prenez avis que Joseph Gérard Desnoyers, domicilié au 3967, rue des Commissaires, Rawdon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Gérard Gervais.

Joliette, le 2 mars 1984

34701-13-2

Les procureurs du requérant,
LANDREVILLE, FARIBAULT, THIFFAULT,
VARIN & BRIND'AMOUR

Marie Ursule Desrosiers

Prenez avis que Marie Ursule Desrosiers, domiciliée au 1, centre Price, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Ursule Rita Desrosiers.

Amqui, le 5 mars 1984

34652-13-2

Le procureur de la requérante,
CAROL ABUD, avocat

Michel Doyon

Prenez avis que Michel Doyon, domicilié au 55c, rue Brébeuf, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Bjornson.

Hull, le 20 février 1984

34597-12-2

Le requérant,
MICHEL DOYON

Rosario Dufour

Prenez avis que Rosario Dufour, domicilié au 2408, avenue Saint-David, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rosaire Dufour.

Beauport, le 9 mars 1984

34546-12-2

Le requérant,
ROSARIO DUFOUR

Gérard Gagnon

Prenez avis que Gérard Gagnon, huileur, domicilié au 702, 3^e Rue, La Baie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Padoue Gérard Gagnon.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

La Baie, le 12 mars 1984

34674-13-2

Le procureur du requérant,
CLAUDE BOISVERT, *notaire*

Joseph Xavier Avila Frédéric Gagnon

Prenez avis que Joseph Xavier Avila Frédéric Gagnon, domicilié au 796, 5^e Rue, Val-d'Or, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Xavier Ovila Frédéric Gagnon.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Val-d'Or, le 8 mars 1984

34653-13-2

Le procureur du requérant,
DENIS LAVERGNE, *avocat*

Joseph Hugues Sylvain Gélinas

Prenez avis que Joseph Hugues Sylvain Gélinas, journaliste, domicilié au 1678, rue Saint-Olivier, Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Hugues Sylvain Halley.

Trois-Rivières, le 9 mars 1984

34558-12-2

Le procureur du requérant,
YVON LEFEBVRE

Andrzej-Albin Juskaitis

Prenez avis que Andrzej-Albin Juskaitis, domicilié au 27, rue des Voyageurs, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Albin Smith.

Gatineau, le 8 mars 1984

34616-12-2

Les procureurs du requérant,
CHEVRIER-BEAUREGARD & MAJOR

Beatrice Kayihongerwa

Prenez avis que Beatrice Kayihongerwa, commis-comptable, domiciliée au 7138, de Normanville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Béatrice Mulinda.

Montréal, le 7 février 1984

34559-12-2

Le procureur de la requérante,
P-KIVEN TUNTENG, *avocat*

Kenneth Gordon Kerr

Prenez avis que Kenneth Gordon Kerr, domicilié au 713, rue Laporte, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kenney Gordon Kerr.

Sept-Îles, le 15 mars 1984

34675-13-2

Le procureur du requérant,
GABRIEL DE POKOMANDY, *avocat*

Lynn Erin Cecil Lamouche

Prenez avis que Lynn Erin Cecil Lamouche, domiciliée au 120, rue Malette, Vaudreuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lynn Erin Cecil Johnson.

Vaudreuil, le 16 février 1984

Les procureurs de la requérante,
34560-12-2 CADIEUX, CADIEUX & CHARTRAND

Carol Juliette Kanturek Locas

Prenez avis que Carol Juliette Kanturek Locas, domiciliée au 3665, Ridgewood, appartement 508, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carolishca Juliette Kanturek Locas.

Montréal, le 16 février 1983

Les procureurs de la requérante,
34676-13-2 KING, HABERKORN

Marie Arthémise Marguerite

Prenez avis que Marie Arthémise Marguerite, domiciliée au 828, rue Sainte-Cécile, Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marguerite Yvonne Beaudry Bourassa.

Trois-Rivières, le 6 mars 1984

Les procureurs de la requérante,
34561-12-2 HARDY, VIGEANT *et al.*

Gilles Moisan

Prenez avis que Gilles Moisan, étudiant, domicilié au 3920, des Tilleuls, La Tuque, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Brown.

La Tuque, le 28 février 1984

Le procureur du requérant,
34631-12-2 J.-M. CARRIER

Josée Nantel

Prenez avis que Josée Nantel, domiciliée au 55, rue Jauffret, appartement 16, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Josée Dion.

Chicoutimi, le 13 mars 1984

La requérante,
34702-13-2 JOSÉE BOUCHARD

Joseph Jean-Baptiste Paquette

Prenez avis que Joseph Jean-Baptiste Paquette, domicilié au 187, rue Lavaltrie sud, Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean-Louis Paquette.

Joliette, le 2 mars 1984

Les procureurs du requérant,
34703-13-2 LANDREVILLE, FARIBAUT, THIFFAULT
VARIN & BRIND'AMOUR

Rita Poirier

Prenez avis que Rita Poirier, domiciliée à route rurale 2, Saint-Léon-le-Grand, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michèle Poirier.

Amqui, le 8 mars 1984

Le procureur de la requérante,
34654-13-2 CAROL ABUD, *avocat*

Vincenzo Salituri

Prenez avis que Vincenzo Salituri, domicilié au 4514, rue Palerme, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de James Vincent Salituri.

Saint-Léonard, le 12 mars 1984

Le requérant,
34655-13-2 VINCENZO SALITURI

Mary Doherty Joanny Séguin

Prenez avis que Mary Doherty Joanny Séguin, domiciliée au 215, rue Jacques-Cartier, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mary Doherty Joanny Jeannette Séguin.

Gatineau, le 23 février 1984

Les procureurs de la requérante,
34598-12-2 BABIN, GAUVREAU & DUPONT, *avocats*

Nicol Smejkal

Prenez avis que Nicol Smejkal, domicilié au 1231, rue Mont-Royal, Outremont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nicol Edwards.

Montréal, le 5 mars 1984

Les procureurs du requérant,
34677-13-2 ZAURINI, L'ANGLAIS, SEMETEYS, *avocats*

Suy Heang Yin

Prenez avis que Suy Heang Yin, domiciliée au 200-B, Régneault, appartement 3, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabelle Yin.

Sept-Îles, le 27 février 1984

Le procureur de la requérante,
34547-12-2 LÉGER CÔTÉ, *avocat*

Suy Heng Yin

Prenez avis que Suy Heng Yin, domiciliée au 200-B, Régneault, appartement 3, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nancy Yin.

Sept-Îles, le 27 février 1984

Le procureur de la requérante,
34678-13-2 LÉGER CÔTÉ, *avocat*

Martha-Ann Zlnay

Prenez avis que Martha-Ann Zlnay, maîtresse de maison, domiciliée au 2296, rue Truchon, appartement 6, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ann Duprey.

Trois-Rivières, le 8 mars 1984

Le procureur de la requérante,
34656-13-2 H.-PAUL MARTIN, *notaire*

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution — Demandes de****BERSTEK INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BERSTEK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 février 1984

Les procureurs de la compagnie,
34704 PHILLIPS & VINEBERG

CENTRE D'OBSTÉTRIQUE ET DE GYNÉCOLOGIE (QUÉBEC) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE D'OBSTÉTRIQUE ET DE GYNÉCOLOGIE (QUÉBEC) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 20 mars 1984

Le président,
34719 JEAN FRANCOEUR

COMITÉ DU 24 JUIN DE LAC-MÉGANTIC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ DU 24 JUIN DE LAC-MÉGANTIC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lac-Mégantic, le 12 mars 1984

34668

Le procureur de la compagnie,
DANIEL DROUIN, notaire

LES DISTRIBUTIONS FERNAND BOUCHARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DISTRIBUTIONS FERNAND BOUCHARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 29 février 1984

34705

Le président,
FERNAND BOUCHARD

**VÊTEMENTS POUR DAMES DORSAY LTÉE
DORSAY'S LADIES WEAR LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VÊTEMENTS POUR DAMES DORSAY LTÉE—DORSAY'S LADIES WEAR LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 mars 1984

34669

La secrétaire,
ROSE KLIGMAN

LES ENTREPRISES D.W.R. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES D.W.R. INC.» demandera à

l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 mars 1984

34670

Le président,
LUC DEWAVRIN

MACHINERIES TARDIF INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MACHINERIES TARDIF INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Nicolas, le 20 mars 1984

34720

Le secrétaire,
CHARLES TARDIF

**LA MAISON DE LA FOURNAISE AU BOIS DU
CAP INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA MAISON DE LA FOURNAISE AU BOIS DU CAP INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-de-la-Madeleine, le 13 mars 1984

34706

Pour la compagnie,
DENIS MICHAUD, C.G.A.

ARMAND PAUL LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ARMAND PAUL LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 7 mars 1984

34721

Le procureur de la compagnie,
ALAIN ALLARD, notaire

J. PÉPIN ET L. DUPÉRÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J. PÉPIN ET L. DUPÉRÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mascouche, le 9 mars 1984

34671

La présidente,
LOUISETTE DUPÉRÉ

REBUTS ET MÉTAUX JOLIETTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «REBUTS ET MÉTAUX JOLIETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 5 mars 1984

34673

Les procureurs de la compagnie,
RATTELLE, RATTELLE & ASSOCIÉS

**POSITIONS ILLIMITÉES INC.
POSITIONS UNLIMITED INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «POSITIONS ILLIMITÉES INC.—POSITIONS UNLIMITED INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 février 1984

34657

Le procureur de la compagnie,
CHARLES WOLFSON, C.R.

REVÊTEMENT RENOUVEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «REVÊTEMENT RENOUVEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 7 mars 1984

34658

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE PATENAUDE, notaire

LES PRODUCTIONS JACQUES GAGNÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PRODUCTIONS JACQUES GAGNÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 septembre 1983

34672

Le procureur de la compagnie,
ANDRÉ GAUTHIER, avocat

SOCIÉTÉ DE GESTION BOURGET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE GESTION BOURGET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 23 février 1984

34659

Les procureurs de la compagnie,
GAGNON, BAZINET & ASSOCIÉS

RAYLAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RAYLAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Georges-de-Beauce, le 28 décembre 1983

34707

Le procureur de la compagnie,
ROBERT LESSARD, notaire

OVIDE TAILLEFER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «OVIDE TAILLEFER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 mars 1984

34722

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS
& BOURQUE

TAPIS DÉCOR ALAIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TAPIS DÉCOR ALAIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 mars 1984

34660

Pour la compagnie,
ALAIN GIRARD, C.A.

VAL HUGUES (CANADA) LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VAL HUGUES (CANADA) LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 février 1984

34646

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

Divers**Association québécoise des personnes physiquement handicapées**

Assemblée générale de l'Association québécoise des personnes physiquement handicapées, en vue de l'élection du conseil d'administration, le 17 avril 1984 à 19 h 30, au 3600, rue Berry, Montréal.

Montréal, le 15 mars 1984

34715

Pour l'association,
ANDRÉ DESJARDINS

**Inspecteur général
des institutions financières****Assurances — Loi sur les****La Compagnie d'assurance Century du Canada
Modification de permis**

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de La Compagnie d'assurance Century du Canada

a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris de machines
- Crédit
- Garantie
- Contre la grêle
- Responsabilité
- Maritime

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32). Toutefois, il maintient un cautionnement de 62 470 \$ auprès du ministre des Finances du Québec, pour la pratique de la catégorie d'assurance « Maritime ».

Le siège social de la compagnie est situé au 1112, West Pender Street, Vancouver, Colombie-Britannique, V6E 2S1, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1801, avenue McGill College, bureau 1250, Montréal, QC, H3A 2N4.

Québec, le 14 mars 1984

34647

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

**Phoenix, Compagnie d'assurances du Canada
Modification de permis**

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de la Phoenix, Compagnie d'assurances du Canada a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Contre la grêle
- Responsabilité

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 439, University Avenue, Phoenix House, Toronto, Ontario, M5W 1B6, et son principal établissement d'affaires au

Québec est situé au 1801, avenue McGill College, bureau 1250, C.P. 819, Montréal, QC, H3C 2V5.

Québec, le 14 mars 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

34647

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Robert Pratte Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée des actionnaires de « Robert Pratte Inc. » tenue à Saint-Mathieu 1^{er} août 1983, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu des dispositions de la partie I de la Loi sur les compagnies, et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Claude Poulin, c.a. de Rouyn a été nommé liquidateur.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1464-3126

34662

Ministères — Avis concernant les

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 13A-179, 13A-180 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 février 1984

Remplacer: les lots 13A-175, 13A-176, 13A-177 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 février 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Ascot

Québec, le 27 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263815

34708

Village d'Aylmer

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2225, 2226, 2227 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: les lots 1422, 1423, 1436, 1472 et une partie du lot 2182 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Aylmer, village d'
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville d'Aylmer

Québec, le 24 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264643

34708

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 117-71 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Remplacer: les lots 117-68, 117-69 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263381

34708

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 105-352 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Remplacer: les lots 105-322 et 105-323 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260361

34708

Canton de Brompton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 28-68 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Remplacer: le lot 28-54 et une partie du lot 28-53 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Cadastre: Brompton, canton de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la paroisse de Saint-Denis-de-Brompton

Québec, le 16 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263271

34708

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 416-787 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: une partie des lots 416-740 à 416-742, 416-765, 416-765-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984.

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 14 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263128

34708

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 234-71 à 234-83 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: les lots 234-39 à 234-56 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 21 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263640

34708

Canton de Ditchfield

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 58 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Remplacer: une partie du lot 22 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Cadastre: Ditchfield, canton de
Division d'enregistrement: Frontenac
Municipalité: Frontenac

Québec, le 16 février 1984.

34708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261441

Ville de Drummondville (quartier Est)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 638, 639 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Remplacer: le lot 280 et une partie des lots 226 et 281 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Cadastre: Drummondville, ville de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 17 février 1984.

34708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262840

Ville de Drummondville (quartier Est)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 641, 642 en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Remplacer: les lots 331, 332, 378 à 380, 427 à 429 et une partie des lots 330, 333, 377, 430, 457 à 460 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Cadastre: Drummondville, ville de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 17 février 1984.

34708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264578

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 790-168 à 790-171 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Remplacer: les lots 790-121, 790-122, 790-123, 790-156 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 16 février 1984.

34708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264010

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 790-161 à 790-167 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Remplacer: les lots 790-69, 790-70, 790-126, 790-127, 790-128, 790-131 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 16 février 1984.

34708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264009

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 790-172 à 790-174 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Remplacer: les lots 790-60, 790-63, 790-64 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 16 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264008

34708

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 300-138, 300-139 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Remplacer: les lots 300-18, 300-19, 300-20 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 23 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264086

34708

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 160A-90-32, 160A-90-33 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code

civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: les lots 160A-90-17, 160A-90-18, 160A-90-30 une partie du lot 160A-90-16 et la partie restante du lot 160A-90-29 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 23 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263342

34708

Canton de Hemmingford

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 106«I»-1 à 106«I»-3 rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Hemmingford, canton de
Division d'enregistrement: Huntingdon
Municipalité: canton de Hemmingford

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253409

34708

Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 7E-231 et 7E-232 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: les lots 7E-187, 7E-188 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 27 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263141

34708

Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3B-279 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Remplacer: les lots 3B-129, 3B-130 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville de Gatineau

Québec, le 24 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261529

34708

Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 57 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 février 1984

Remplacer: les lots 5B-4, 5B-5, 6A-3 à 6A-7 et une partie des lots 5B, 6A, 6A-2 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 février 1984

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 16 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264364

34708

Cité de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 414 du quartier no 1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Remplacer: une partie des lots 144 et 144-5 du quartier no 1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984.

Cadastre: Hull, cité de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264039

34708

Cité de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 457 du quartier no 2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Remplacer: une partie des lots 3 et 3-2 du quartier no 2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Cadastre: Hull, cité de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264040

34708

Ville d'Iberville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 462 et 463 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 février 1984

Remplacer: les lots 259-8, 259-9, 259-16, 261-2, 262-1, 262-2 et une partie des lots 253, 255 à 258, 261, 262 et de deux parties du lot 259 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 février 1984

Cadastre: Iberville, ville d'
Division d'enregistrement: Iberville
Municipalité: la ville d'Iberville

Québec, le 16 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261177

34708

Canton d'Ireland

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 439-7 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Cadastre: Ireland, canton d'
Division d'enregistrement: Thetford
Municipalité: Saint-Adrien-d'Irlande

Québec, le 14 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263575

34708

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 52-78 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Remplacer: une partie du lot 52-68 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 17 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262508

34708

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1005 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Remplacer: le lot 12-10 et une partie du lot 12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 17 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263704

34708

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 275-72 et 276-75 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1984

Remplacer: les lots 276-20 et deux parties du lot 275-19 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1984

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Gérard-Majella

Québec, le 17 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097432

34708

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 203-91 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Remplacer: le lot 203-56 et une partie du lot 203-55 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097459

34708

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 114-263 à 114-267, 115-325 à 115-329 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Remplacer: les lots 114-258 à 114-261, 115-311 à 115-314 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 21 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263143

34708

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 642-89 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Remplacer: les lots 642-48 à 642-54 et la partie restante du lot 642-47 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Sainte-Catherine

Québec, le 21 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262413

34708

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 320-219 à 320-221, 321-330 à 321-393 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 février 1984

Remplacer: les lots 320-204, 320-205, 321-258 à 321-260, 321-271 à 321-273, 321-292 à 321-301, 321-303 à 321-323 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 février 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de La Prairie

Québec, le 14 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262170

34708

Village de Marieville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 148-81, 148-82 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Remplacer: les lots 148-66, 148-67 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984.

Cadastre: Marieville, village de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Marieville

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263742

34708

Canton de Masson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 66-1-11 du rang II en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984.

Remplacer: la partie restante du lot 66-1-6 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984

Cadastre: Masson, canton de
Division d'enregistrement: Maskinongé
Municipalité: Saint-Michel-des-Saints

Québec, le 27 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264192

34708

Canton de Masson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 66-2 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984

Remplacer: une partie des lots 66-1-6 et 66-1 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984

Cadastre: Masson, canton de
Division d'enregistrement: Maskinongé
Municipalité: Saint-Michel-des-Saints

Québec, le 27 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264191

34708

Canton de Morin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 39-38 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 39-7 et la partie restante des lots 39-6 et 39-8 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Morin, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: Morin-Heights

Québec, le 13 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262595

34708

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 43-220 et 43-221 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: les lots 43-14-1, 43-14-2, 43-14 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097813

34708

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 38-320 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Remplacer: la partie restante du lot 38-276 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 22 février 1984.

34708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097426

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 158-69 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 février 1984

Remplacer: une partie des lots 158-19 et 158-20 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 février 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 17 février 1984.

34708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097643

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 38-315 à 38-319 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Remplacer: les lots 38-252 à 38-255 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 17 février 1984.

34708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097037

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 211 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Remplacer: les lots 88-3-2, 88-4-1 et une partie des lots 88-3, 88-4, 88-6, 88 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 27 février 1984.

34708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262068

Paroisse de Notre-Dame-des-Anges

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 2-1 à 2-134 rang I nord-est, canton de Chavigny, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Notre-Dame-des-Anges, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: Notre-Dame-de-Montauban

Québec, le 21 février 1984.

34708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253674

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1022-255 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Remplacer: une partie des lots 1022-215 et 1022-216 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel; paroisse de Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Grand-Mère

Québec, le 16 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255686

34708

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 815-36 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Remplacer: le lot 815-32 et une partie du lot 815-31 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Orford

Québec, le 23 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262952

34708

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 169-265, 169-266 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Remplacer: les lots 169-193, 169-194-1, 169-194-2, 169-194 et 169-195 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest

Québec, le 23 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262308

34708

Canton de Parent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5-309 du rang I en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Remplacer: une partie des lots 5-89, 5-89-2 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Cadastre: Parent, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Saint-Félicien

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261050

34708

Cité de Québec (quartier Montcalm)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4620, 4621, 4622 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984

Remplacer: les lots 4437-101-A, 4437-101-B, 4437-102-A, 4437-102-B, 4437-103-A, 4437-103-B, 4437-101, 4437-102, 4437-103 et une partie des lots 4437-104, 4437 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984

Cadastre: Québec, cité de (quartier Montcalm)
 Division d'enregistrement: Québec
 Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 27 février 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 264560

34708

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 128-79 à 128-90, 130-156 à 130-166 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} septembre 1983

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 096350

34708

Canton de Roberval

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 419 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Remplacer: une partie des lots 69 et 70 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Cadastre: Roberval, canton de
 Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
 Municipalité: la ville de Roberval

Québec, le 16 février 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 263252

34708

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 288-173, 288-174 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Remplacer: les lots 288-62, 288-63, 288-64, 288-65 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de

Division d'enregistrement: Québec
 Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 263896

34708

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1033-54-11, 1033-54-12, 1033-54-13 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Remplacer: les lots 1033-54-1-1, 1033-54-1-2, 1033-54-2-1 à 1033-54-2-3, 1033-54-3-2, 1033-54-3-3, 1033-54-2 et une partie des lots 1033-54-1, 1033-54-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de

Division d'enregistrement: Québec
 Municipalité: la ville de Loretteville

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 263871

34708

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 774-27 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Remplacer: une partie des lots 774-6, 774-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de

Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263421

34708

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 77-474 à 77-488, 78-543 à 78-551 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Remplacer: les lots 77-441 à 77-452, 77-466 à 77-471, 78-411 à 78-414, 78-449 à 78-452 et une partie des lots 78-445, 78-447, 78-448, 78-455, 78-456, deux parties des lots 78-446 et 78-457 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de

Division d'enregistrement: Chambly

Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263621

34708

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 78-534 à 78-542 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Remplacer: les lots 78-401 à 78-407 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de

Division d'enregistrement: Chambly

Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263620

34708

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 77-472, 77-473, 78-532, 78-533 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Remplacer: les lots 77-437, 77-438, 78-337, 78-338 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de

Division d'enregistrement: Chambly

Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263125

34708

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 133-1096, 133-1097 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 février 1984

Remplacer: les lots 133-245 à 133-247 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 février 1984.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 21 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34708 263127

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 142-1261 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Remplacer: le lot 142-208 et d'une partie du lot 142-209 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34708 262693

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 470 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 février 1984

Remplacer: les lots 159-508, 159-532 à 159-535, 159-660-2 à 159-660-5; une partie du lot 159 et la partie restante du lot 159-660 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 février 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 21 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262919

34708

Paroisse de Saint-Augustin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 334-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Remplacer: une partie des lots 334-1 et 334-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures

Québec, le 16 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263625

34708

Paroisse de Saint-Bernard

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 443-3, 443-4, 443-5 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 février 1984

Cadastre: Saint-Bernard, paroisse de
Division d'enregistrement: Dorchester
Municipalité: village de Saint-Bernard

Québec, le 27 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263788

34708

Paroisse de Saint-Boniface

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 261-137 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Remplacer: le lot 261-132 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Cadastre: Saint-Boniface, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Boniface-de-Shawinigan
Québec, le 17 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263415

34708

Paroisse de Saint-Boniface

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 103-59 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Ajouter: le lot 103-58 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Remplacer: les lots 103-14 et 103-15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Cadastre: Saint-Boniface, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Boniface-de-Shawinigan
Québec, le 16 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264116

34708

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 467-298 à 467-314, 469-167 à 469-268 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code

civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Remplacer: les lots 467-230 à 467-234, 467-245, 469-141 à 469-161, deux parties du lot 467-243, cinq parties du lot 469-135 et une partie des lots 467-244, 469-130 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Basile-le-Grand
Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263609

34708

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 402-42 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Remplacer: une partie des lots 402-5, 402-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Basile-le-Grand
Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263384

34708

Paroisse de Sainte-Catherine

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 338-2 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: Sainte-Catherine, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la paroisse de Sainte-Catherine

Québec, le 27 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263841

34708

Paroisse de Saint-Césaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 764 à 770 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: les lots 532-5 à 532-8 et une partie des lots 530-13 à 530-17, 532-9 à 532-11, 530, 532 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Cadastre: Saint-Césaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Saint-Michel-de-Rougemont

Québec, le 14 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262320

34708

Paroisse de Saint-Charles-Borromée

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 26-1, 27-1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la ville de Joliette

Québec, le 24 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263174

34708

Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 105-915, 105-916 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: le lot 105-89 et une partie du lot 105-88 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Saint-Colomb-de-Sillery, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sillery

Québec, le 21 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264166

34708

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 52-275 à 52-302 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 février 1984

Remplacer: les lots 52-220 à 52-267 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 février 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 14 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098037

34708

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 195-63 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Remplacer: les lots 195-50 à 195-53 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 27 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263653

34708

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 194-102 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: le lot 194-99 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 21 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262501

34708

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 93-242 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Remplacer: une partie des lots 93-132-2, 93-133-1, 93-133-2, 93-133-4, 93-132, 93-133 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Grand-Mère

Québec, le 17 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262938

34708

Paroisse de Saint-Georges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1190 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Remplacer: une partie des lots 39 et 39-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Cadastre: Saint-Georges, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: Aubert-Gallion

Québec, le 16 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262841

34708

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 210 à 215 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Remplacer: une partie du lot 126 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263422

34708

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 134-337 à 134-345 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Remplacer: les lots 134-298, 134-308 à 134-310, 134-315 à 134-319; une partie des lots 134-1, 134-85 et la partie restante du lot 134-84 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Annuler: une partie du lot 134-1-350 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261270

34708

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 208, 209 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 février 1984

Remplacer: les lots 118-273, 118-274, 118-277, 118-278; une partie des lots 118-272, 118-275, 118-276, 118-279, 118-435 à 118-445; deux parties du lot 118 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 février 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 21 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262962

34708

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 152-373 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Remplacer: les lots 152-229 à 152-238, 152-265 à 152-281, 152-311 à 152-316 et d'une partie du lot 152-352 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 21 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262457

34708

Ville de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1190 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Remplacer: une partie des lots 912 et 914 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 février 1984

Cadastre: Saint-Jean, ville de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 14 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263241

34708

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 185-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Remplacer: les lots 185-1-5, 185-5-7 et une partie des lots 185-1 et 185-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville d'Île-Perrot

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097424

34708

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 182-562 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 février 1984

Remplacer: une partie du lot 182-520 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 février 1984

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Pincourt

Québec, le 14 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097394

34708

Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1-516, 1-517 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 février 1984

Remplacer: les lots 1-465, 1-466 et une partie du lot 1-2A en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 février 1984

Cadastre: Saint-Joachim-de-Châteauguay, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Châteauguay

Québec, le 27 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263770

34708

Paroisse de Saint-Joseph-des-Cèdres

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 60-31 à 60-33 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Remplacer: les lots 60-2 et 60-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Cadastre: Saint-Joseph-des-Cèdres, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097450

34708

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 315-152 à 315-156, 316-82 à 316-84 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Remplacer: les lots 315-34, 315-39, 315-40, 316-30, 316-31 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 24 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261399

34708

Paroisse de Saint-Lazare

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 283-101 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Ajouter: le lot 282-113 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Remplacer: les lots 282-89, 282-90 (rue), 283-80, 283-81, 283-90 (rue), 283-91 (rue), 283-92, 283-93 et 283-95 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Cadastre: Saint-Lazare, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Saint-Lazare

Québec, le 17 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097444

34708

Paroisse de Saint-Marc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 446-3, 446-4 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Ajouter: le lot 446-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Remplacer: les lots 446-1, 446-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Cadastre: Saint-Marc, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la paroisse de Saint-Marc-sur-Richelieu

Québec, le 24 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263684

34708

Paroisse de Sainte-Marie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1136 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Remplacer: une partie des lots 665, 666 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263686

34708

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 199-258 à 199-266 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Remplacer: les lots 199-124 à 199-127, 199-193 et la partie restante des lots 199-128 et 199-192 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 21 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097556

34708

Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 131-160, 131-161 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Remplacer: les lots 131-99, 131-100 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Cadastre: Saint-Mathieu-de-Beloeil, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Beloeil

Québec, le 24 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263858

34708

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 447-4-47 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Ajouter: le lot 447-4-48 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: les lots 447-4-15, 447-4-45 et une partie du lot 447-4-26 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: Bernières

Québec, le 14 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262067

34708

Paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 164-115 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Ajouter: le lot 164-116 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Remplacer: les lots 164-23, 164-24 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1984

Cadastre: Saint-Paul-d'Abbotsford, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263690

34708

Paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 30-3-100 à 30-3-105 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: les lots 30-3-20, 30-3-21, 30-3-22 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Saint-Romuald-d'Etchemin, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Romuald

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263960

34708

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 179-594 et 182-557 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: les lots 179-16, 179-17, 182-514, une partie des lots 179-592, 182-502 à 182-504 et la partie restante des lots 179-12 à 179-15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 17 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097130

34708

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 42-581 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Remplacer: une partie des lots 42-216 et 42-217 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 21 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097559

34708

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 66-361 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Remplacer: les lots 66-20-2, 66-125-1 et une partie des lots 66-125-2, 66-20, 66-125 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 21 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097529

34708

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 66-362 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Remplacer: une partie du lot 66-125 et la partie restante du lot 66-125-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 21 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097528

34708

Canton de Thetford

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: la partie restante des lots 17A-161 et 17A-162 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Cadastre: Thetford, canton de
Division d'enregistrement: Thetford
Municipalité: village de Sainte-Anne-du-Lac

Québec, le 22 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263259

34708

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 162-1-149 à 162-1-121, 166-22, 166-23, 166-24 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Remplacer: les lots 162-1-115-3, 162-1-115-4, 166-19-3, 166-19-4 et une partie des lots 162-1-115, 166-19 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil

dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières-Ouest

Québec, le 27 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263941

34708

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 161-465, 161-466, 162-444, 162-445 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: les lots 161-387, 161-388, 162-331, 162-332 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières-Ouest

Québec, le 14 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263262

34708

Paroisse de Varennes

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 117-103 à 117-106 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Remplacer: les lots 117-85 à 117-88 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: Varennes, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Varennes

Québec, le 27 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264910

34708

Canton de Warwick

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 41-15-15, 41-16-7, 46-94 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 février 1984

Cadastre: Warwick, canton de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la ville de Warwick

Québec, le 14 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262040

34708

Divers

Vente de permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumission pour permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel » seront reçues par le soussigné, Richard Pouliot, sous-ministre associé à l'Énergie, Secteur énergie, 8, rue Cook, local 200, G1R 5H2, jusqu'à quatorze heures le 4 mai 1984 pour l'obtention de permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel, conformément à l'article 187 de la Loi sur les mines (L.R.Q., chap. M-13), sur les blocs 305 à 335 inclusivement.

La carte indiquant la localisation des blocs peut être obtenue au ministère de l'Énergie et des Ressources moyennant un versement de 10,00 \$ non remboursable.

Une soumission séparée doit être faite pour chaque bloc et être accompagnée d'un chèque certifié payable à l'ordre du ministre des Finances pour le montant offert et devra inclure le prix de la rente annuelle pour la première année qui est de huit cents (0,08 \$) l'hectare.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Québec, le 9 mars 1984

Le sous-ministre associé,
RICHARD POULIOT

Liste des blocs soumissions publiques 1984 basses terres du Saint-Laurent et Gaspésie

Bloc	Aucun permis de recherches	Hectares	Détenteurs
305	197 pties	119 102	SOQUIP
306	397	10 400	SOQUIP
307	398	21 600	SOQUIP
308	430	6 000	SOQUIP
309	436	16 328	SOQUIP
310	502	10 000	SOQUIP
311	504	13 200	SOQUIP
312	595	10 000	SOQUIP
313	637	8 800	SOQUIP
314	640	920	SOQUIP
315	642	10 400	SOQUIP
316	643	16 200	SOQUIP
317	644	21 200	SOQUIP
318	645	7 200	SOQUIP
319	646	5 400	SOQUIP
320	647	23 000	SOQUIP
321	648	6 912	SOQUIP
322	649	1 280	SOQUIP
323	652	10 760	Consolidated developments
324	655	18 400	SOQUIP
325	658	22 800	SOQUIP
326	663	21 996	SOQUIP
327	665	13 200	SOQUIP
328	668	25 000	Ressources St. Pierre Inc
329	718	17 600	Texaco Inc.
330	720	24 000	Péto-Québec
331	721	24 000	Péto-Québec
332	722	23 000	Péto-Québec
333	723	18 000	Péto-Québec
334	724	23 000	Péto-Québec
335	727	25 000	SOQUIP

34593-12-2

Transports

Compagnie de gestion de Matane Inc. (COGEMA)

Prenez avis que la Compagnie de gestion de Matane Inc. (COGEMA) s'est adressée au ministre des Transports en date du 14 mars 1984 (requête no 22), afin de faire modifier son tarif COGEMA no F. 300, de la façon qui suit:

Item 50: le taux est modifié de 8,41 \$ à 8,80 \$ la tonne, minimum 140 000 livres par wagon.

Prenez également avis que toute personne désirant intervenir ou s'opposer à la présente demande de modification devra le faire dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis en s'adressant au ministère des Transports, direction du Transport terrestre des marchandises, place Hauteville, 22^e étage, 700, boulevard Saint-Cyrille est, Québec, QC, G1R 5H1.

Québec, le 21 mars 1984

L'agent de recherche,
34695 SYLVIO LALONDE

Compagnie de gestion de Matane Inc.

ATTENDU QUE la Compagnie de gestion de Matane Inc. a demandé l'approbation des modifications de son tarif COGEMA (requête no 20);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), la Compagnie de gestion de Matane Inc. ne peut réclamer comme rémunération de ses services que les tarifs approuvés par le ministre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), toutes demandes de modification de ces tarifs doivent être soumises au ministre et les tarifs proposés publiés à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE ladite publication a été faite à la *Gazette officielle du Québec* le 25 février 1984 et qu'il n'y a eu aucune opposition ni intervention;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), le comité chargé d'étudier la demande a fait rapport au ministre des Transports et recommande l'approbation des modifications au tarif COGEMA no F. 300;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), les tarifs et leurs modifications entrent en vigueur le jour de leur publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date que fixe le ministre;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver lesdites modifications au tarif COGEMA no F. 300 et qu'elles entrent en vigueur le jour de leur approbation;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Transports approuve intégralement les modifications au tarif COGEMA no F. 300 (requête no 20), fixe leur entrée en vigueur à la date de la signature de la présente approbation et s'engage à ce qu'elles fassent l'objet d'une publication ultérieure à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 12 mars 1984

Le ministre des Transports,
JACQUES LÉONARD

34695

Compagnie de gestion de Matane Inc.

ATTENDU QUE la Compagnie de gestion de Matane Inc. a demandé l'approbation des modifications de son tarif COGEMA (requête no 21);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), la Compagnie de gestion de Matane Inc. ne peut réclamer comme rémunération de ses services que les tarifs approuvés par le ministre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), toutes demandes de modifications de ces tarifs doivent être soumises au ministre et les tarifs proposés publiés à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE ladite publication a été faite à la *Gazette officielle du Québec* le 25 février 1984 et qu'il n'y a eu aucune opposition ni intervention;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), le comité chargé d'étudier la demande a fait rapport au ministre des Transports et recommande l'approbation des modifications au tarif COGEMA no F. 300;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), les tarifs et leurs modifications entrent en vigueur le jour de leur publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date que fixe le ministre;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver lesdites modifications au tarif COGEMA no F. 300 et qu'elles entrent en vigueur le jour de leur approbation;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Transports approuve intégralement les modifications au tarif COGEMA no F. 300 (requête no 21), fixe leur entrée en vigueur à la date de la signature de la présente approbation et s'engage à ce qu'elles fassent l'objet d'une publication ultérieure à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 12 mars 1984

34695

Le ministre des Transports,
JACQUES LÉONARD

Projets de loi privés — Avis concernant les

Compagnie minière Gaspésie Limitée (libre de responsabilité personnelle)

et
Sembec Inc.

Avis est donné que « Compagnie minière Gaspésie Limitée (libre de responsabilité personnelle) » et « Sembec Inc. » toutes deux compagnies, ayant leur siège social dans les ville et district judiciaire de Montréal, présenteront au Parlement au cours de sa présente session, un projet de loi les autorisant à se fusionner, conformément aux dispositions de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, malgré l'article 123.115 de cette loi (L.R.Q., chap. C-138).

Montréal, le 5 mars 1984

34482-11-4

Les procureurs des compagnies,
BOIVERT & SURPRENANT

Ville de Laval

Avis est, par les présentes, donné que ville de Laval déposera devant le Parlement lors de la présente session ou d'une prochaine session, un projet de loi privé à l'effet d'obtenir certains pouvoirs et de modifier sa charte (1965, 1^{re} session, chap. 89 et ses modifications) relativement aux matières suivantes:

1. Le droit de creuser, sur tout terrain des tunnels en profondeur pour ses conduits d'égout et d'aqueduc, et obtenir la propriété du tunnel et d'une certaine partie entourant ce tunnel et avec servitude concernant ce tunnel;
2. la composition et le fonctionnement de la Commission de transport de la ville de Laval, particulièrement concernant:

a) le mode de nomination et le nombre des commissaires;

b) la durée du mandat des commissaires;

c) le mode de nomination et la durée du mandat du directeur général de la Commission;

3. le droit pour la Commission de transport de la ville de Laval de remorquer et garer tout véhicule nuisant à la circulation de ses véhicules.

Laval, le 29 février 1984

Les procureurs,

34377-10-4 DEVEAU, PAQUET, LAVOIE & ASSOCIÉS

L'Économie Mutuelle-Vie

Avis est, par la présente, donné que L'Économie Mutuelle-Vie, compagnie à charte du Québec, régie par les Lois 6-7 Elizabeth II (1957), chapitre 158 et 10-11 Elizabeth II (1962), chapitre 91, s'adressera au Parlement, à sa prochaine ou à toute prochaine session pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte ainsi:

i. transformant L'Économie Mutuelle-Vie en compagnie à fonds social;

ii. créant un capital-actions de 50 000 actions ordinaires de 100 \$ chacune;

iii. abrogeant les dispositions des Lois 6-7 Elizabeth II (1957), chapitre 158 et 10-11 Elizabeth II (1962), chapitre 91;

iv. maintenant son existence corporative;

v. permettant l'obtention des lettres patentes émises par le ministre de la Consommation et des Corporations du Canada maintenant son existence comme si elle avait été constituée en vertu de l'article 4.1 de la Loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques;

et pour toute autre fin.

Le procureur,

34358-10-4 MICHEL DESMARAIS

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Avis est par les présentes donné que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'adressera au Parlement, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendement sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières suivantes:

1. pour autoriser le conseil à accorder, par règlement, un droit exclusif à des groupes ou personnes de stationner leurs véhicules sur certaines rues;

2. pour réglementer ou prohiber le stationnement de véhicules sur tout terrain ou dans tout bâtiment, après entente avec le propriétaire;

3. pour obliger tout propriétaire de bicyclette à obtenir de la municipalité un permis permanent n'excédant pas 5 \$, pour prescrire l'obligation de tenir ce permis attaché au véhicule et pour permettre à la municipalité de conclure une entente avec un tiers pour la délivrance du permis;

4. pour réglementer et autoriser ou prohiber la vente d'articles autres que des aliments à l'extérieur d'un bâtiment permanent;

5. pour obliger toute personne qui souille le domaine public à effectuer le nettoyage à ses frais;

6. pour autoriser le greffier de la Cour municipale, en l'absence du juge, à procéder à l'ajournement des causes et autoriser que les signatures du greffier ou de l'assistant-greffier de la Cour soient gravées, lithographiées ou imprimées;

7. pour autoriser le conseil à décréter la destruction des dossiers terminés depuis plus de cinq (5) ans relativement à des infractions aux lois du Québec, aux règlements municipaux ou autre législation;

8. pour décréter que malgré toute loi à ce contraire toutes les amendes réclamées et recouvrées par la Cour municipale appartiennent à la ville;

9. pour autoriser le conseil à créer un fonds de réserve d'auto-assurance n'excédant pas 500 000 \$ et pour préciser les modalités de l'administration de ce fonds;

10. pour décréter que les règlements adoptés par le Conseil de la ville avant le 1^{er} janvier 1982, qui devaient être publiés conformément à la loi et qui ne l'ont pas été, sont réputés être en vigueur et avoir force de loi depuis la date de leur adoption ou approbation, et que les règlements adoptés par le conseil avant le 1^{er} janvier 1982 qui n'ont pas reçu les signatures du maire et du greffier, conformément à la loi, entrent en vigueur depuis la date de leur publication;

11. pour abroger les articles 1 et 4 à 15 inclusivement de même que le deuxième paragraphe de l'article 3 du chapitre 157 des lois de 1960.

et pour toute autre fin.

Montréal, le 15 mars 1984

Les procureurs de la ville,
VIAU, HÉBERT, DENAULT

34696-13-4

Ville de Saint-Hubert

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Saint-Hubert s'adressera au Parlement, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières et sujets suivants:

1. accorder à la ville le pouvoir d'acquérir, de gré à gré, ou par voie d'expropriation, tout immeuble pour fins de réserve foncière, d'habitation ou d'aménagement;
2. accorder à la ville le pouvoir de détenir, de louer, d'administrer et de disposer des immeubles ainsi acquis, de démolir ou de restaurer les bâtiments érigés sur ces immeubles ainsi que de les aménager et y construire de nouveaux bâtiments d'habitation, de loisirs, de récréation et pouvant servir à d'autres fins accessoires;
3. accorder à la ville le pouvoir de créer une corporation sans but lucratif, ayant pour objet l'acquisition d'immeubles d'habitation pour personnes ou familles autres que celles à faible revenu ou à revenu modique visées par l'article 57 de la Loi sur la société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8) et l'exercice des autres pouvoirs que la ville désire se voir accorder par sa présente demande;
4. accorder à la ville le pouvoir d'emprunter, par règlements, les sommes nécessaires et demander les subventions prévues par la loi pour l'exercice de ces pouvoirs et aux fins d'effectuer des prêts à la corporation susmentionnée;
5. pour porter à 3 000 \$ l'évaluation municipale des terrains vagues à bâtir qui ne sont pas sujets au droit de retrait dans le cas d'une vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes;
6. pour autoriser la ville à adopter des règlements pour rendre obligatoire l'installation dans certains cas d'une pompe de puisard et à pourvoir à la manière de le faire;
7. et pour toutes autres fins.

Montréal, le 24 février 1984

Les procureurs,
BÉLANGER, SAUVÉ, ROY,
LEGAULT ET NADEAU

34378-10-4

Soumissions — Demandes de**Municipalité de Newport**
(Gaspé)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Newport» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 294 000 \$ d'obligations de la municipalité de Newport datées du 14 mai 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 14 novembre et 14 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 16 avril 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 mai 1984.

Tableau d'amortissement — 294 000 \$

Année	Capital
14 mai 1985	5 000 \$
14 mai 1986	5 000
14 mai 1987	5 000
14 mai 1988	6 000
14 mai 1989	7 000
14 mai 1989	266 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Newport s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 mai 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 60(106-83) — 294 000 \$ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 16 avril 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 16 avril 1984 à 19 h au bureau municipal, municipalité de Newport, comté de Gaspé, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Newport, comté de Gaspé, le 19 mars 1984

Le secrétaire-trésorier,
G. WALTER SMITH

Bureau municipal
case postale 7
municipalité de Newport
comté de Gaspé, QC G0C 2A0
téléphone: 777-2281, code 418

34723

Ville de Rock-Forest (Orford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Rock-Forest» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 246 000 \$ d'obligations de la ville de Rock-Forest datées du 14 mai 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 14 novembre et 14 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 16 avril 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 mai 1984.

Tableau d'amortissement — 246 000 \$

Année	Capital
14 mai 1985	20 000 \$
14 mai 1986	22 000
14 mai 1987	24 000
14 mai 1988	27 000
14 mai 1989	30 000
14 mai 1989	123 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la caisse populaire de Rock Forest où à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Rock-Forest s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 mai 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 515 — 35 200 \$ voirie; 527 — 51 000 \$ achat d'équipement; 538 — 159 800 \$ divers travaux, achat de véhicules.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 16 avril 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 16 avril 1984 à 20 h à l'hôtel de ville, 4339, boulevard Bourque, ville de Rock-Forest, comté d'Orford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Rock-Forest, comté d'Orford, le 19 mars 1984

Le greffier,
HÉLÈNE SIMONEAU

Hôtel de ville
case postale 29
4339, boulevard Bourque
ville de Rock-Forest
comté d'Orford, QC J0B 2J0
téléphone: 564-7444, code 819

34724

Ville de Vanier (Vanier)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Vanier» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 685 000 \$ d'obligations de la ville de Vanier datées du 14 mai 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 14 novembre et 14 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 16 avril 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 mai 1984.

Tableau d'amortissement — 685 000 \$

Année	Capital
14 mai 1985	29 000 \$
14 mai 1986	32 000
14 mai 1987	36 000
14 mai 1988	40 000
14 mai 1989	45 000
14 mai 1989	503 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Vanier s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 mai 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 766 — 65 500 \$ aqueduc, égout, voirie; 878 — 9 500 \$ égout; 883 — 86 500 \$ aménagement terrain de jeux; 921 — 33 500 \$ égout de surface; 922 — 35 000 \$ achat de réservoirs; 924 — 139 500 \$ agrandissement du garage municipal; 937 — 47 000 \$ achat d'équipements; 939(948) — 232 500 \$ réfection de trottoirs; 951 — 36 000 \$ ouverture de rues.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 16 avril 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 16 avril 1984 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, 233, boulevard Pierre-Bertrand, ville de Vanier, comté de Vanier, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Vanier, comté de Vanier, le 12 mars 1984

Le greffier,
ROGER GAUVIN

Hôtel de ville
233, boulevard Pierre-Bertrand
ville de Vanier
comté de Vanier, QC G1M 2C7
téléphone: 687-3530, code 418

34725

Syndicats professionnels — Loi sur les

L'ASSOCIATION DES CADRES INTERMÉDIAIRES DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (A.C.I.S.S.Q.)

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1984 02 09, autorisé L'ASSOCIATION DES CADRES INTERMÉDIAIRES DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (A.C.I.S.S.Q.) à changer son nom en celui de L'ASSOCIATION DES CADRES INTERMÉDIAIRES DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (A.C.I.S.S.Q.).

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 16 février 1984.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1334-6085

34692

Vente à la folle enchère

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada. — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-017012-822

LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LES INVESTISSEMENTS JACQUELINE DUBÉ INC., compagnie dûment incorporée, ayant son siège social au 1631, rue des Bécassines, Sainte-Marguerite-Station, district judiciaire de Terrebonne, ayant un bureau au 720, rue Montpellier, ville de Saint-Laurent, district de Montréal, province de Québec, et JACQUELINE DUBÉ, résidant et domiciliée au 420, La Palomas, ville de Port Hueneme, dans l'État de Californie aux États-Unis, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble de la défenderesse, Les Investissements Jacqueline Dubé Inc.

Un local tenu en copropriété, étant le local numéro 104 de l'immeuble portant le numéro 720, boulevard Montpellier, en la ville de Saint-Laurent, et comprenant:

a) Une partie exclusive connue et désignée comme étant le lot numéro cent quatre de la subdivision du lot originaire numéro deux mille six cent soixante-huit (2668-104) au cadastre de la paroisse de Saint-Laurent;

b) Tous droits indivis afférents à ladite partie exclusive dans les parties communes connues et désignées comme étant les lots numéros un et deux de la subdivision du lot originaire numéro deux mille six cent soixante-huit (2668-1 et 2) audit cadastre, tels qu'établis à la déclaration de copropriété ci-après mentionnée.

Sujet aux dispositions d'une déclaration de copropriété enregistrée à Montréal sous le numéro 3169282. Sujet aux règlements de zonage de l'aéroport de Cartierville, tels qu'établis par actes enregistrés à Montréal sous les numéros 1674804 et 2822590. Sujet à une servitude pour l'installation et le maintien de lignes de transmission en faveur d'Hydro-Québec et compagnie de téléphone Bell du Canada suivant acte qui sera enregistré incessamment.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 12 765,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendu à la folle enchère au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Montréal, local 7.81, le HUITIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 mars 1984

34679

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Arthabaska

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000294-834 C.S.A.
415-18-000007-841 Shérif Arth.

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, QC, demanderesse, contre AMEUBLEMENTS MAILHOT & DUSSEAULT INC, corporation légalement constituée, ayant son siège social au boulevard Baril, Princeville, QC, et CLAUDE DUSSEAULT, demeurant et domicilié au 2, rue Boisclair, Princeville, QC, défendeurs.

« Un terrain situé dans la ville de Princeville, côté nord-ouest de la nouvelle route 5 (boulevard Baril), et côté est de la rue Mgr-Poirier, maintenant connu et désigné au cadastre officiel révisé et amendé dudit village de Princeville, comme étant la redivision quinze de la subdivision cinq du lot originaire quatre-vingt-huit (no 88-5-15, Princeville). Avec bâtisses (magasin) dessus construites, circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve actuellement et portant le no 225, rue Mgr-Poirier. »

La mise à prix est fixée à 35 883,00 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francis

sud, Arthabaska, le JEUDI TROISIÈME jour de MAI 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 14 mars 1984

34680

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000079-821 C.S.A.
415-18-000012-841 Shérif Arth.

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, demanderesse, contre YVES VACHON, résidant à R.R. 2, Victoriaville, défendeur.

« Un terrain connu et désigné au cadastre officiel amendé du canton de Stanfold, comme étant la subdivision numéro un du lot originaire numéro dix-huit C, dans le Douzième Rang dudit canton. Compris également les droits du débiteur dans une partie de terrain étant l'assiette fixe devant servir pour la confection d'un puits, à prendre cette partie de terrain sur le lot no 18 C non subdivisé dudit cadastre, à une distance d'environ douze pieds (12 pi) du chemin public ou route Princeville-Victoriaville, mesurant ledit terrain cinq pieds (5 pi) de largeur au nord-ouest et au sud-est, sur dix pieds (10 pi) de profondeur au nord-est et au sud-ouest, et borné comme suit: au nord-ouest, au nord-est et au sud-est par le résidu dudit lot no 18 C non subdivisé appartenant à Edgar Comtois ou ses représentants, et au sud-ouest au susdit lot no 18C-1; le tout avec bâtisses ou constructions s'y trouvant, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 5 504,75 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francs sud, Arthabaska, le JEUDI TROISIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure

Arthabaska, le 14 mars 1984

34681

Saisie-exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — Distric d'Arthabaska

Nos 415-05-000289-834 C.S.A.

415-18-00010-845 Shérif Arth.

ROSAIRE BRIE, rentier, domicilié à route 116, Princeville, QC, et PIERRE BRIE, pomiculteur, domicilié au 110, route 116, Princeville, QC, demandeurs, contre PIERRE BRISSON, domicilié au 25, route 116, Warwick, et maintenant de lieux inconnus, défendeur.

« 1. Un immeuble situé dans la municipalité du canton de Warwick, connu et désigné au cadastre officiel du canton de Warwick, comme étant la subdivision cinq du lot originaire trois cent onze et la subdivision cinq du lot originaire trente et un (311-5, 31-5); ledit immeuble mesurant soixante-dix pieds (70 pi) de largeur, en avant, au nord-ouest, soixante-quatre pieds et sept centièmes (64,07 pi) en arrière, au sud-est, cent pieds (100 pi) au nord-est et quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (99,95 pi) au sud-ouest, et borné comme suit: au nord-ouest par la route 116, au nord-est par les lots 311-4 et 31-4, au sud-ouest par les lots 311-6 et 31-6 et au sud-est par partie du lot 31 appartenant à Pierre Brisson, le tout, sans bâtisse. Avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes y attachées, et, notamment, celles établies au titre d'acquisition de dame Marianne Fleury.

2. Un immeuble situé au même lieu, connu et désigné au cadastre officiel du canton de Warwick comme étant une partie du lot originaire trente et un (ptie 31, Warwick), mesurant, mesures anglaises, à partir du point de rencontre des lignes sud-est et nord-est du lot 31-5, et en suivant la ligne sud-est desdits lots 31-5, 31-6 et 31-7 sur une distance de cent cinquante-huit pieds (158 pi), de là, en allant vers le sud-est sur une distance de deux cent quarante et un pieds (241 pi), pour arriver à un point situé à trente pieds (30 pi) au sud-ouest de la ligne de terrain de l'emprunteur, de là, en allant vers le nord-est jusqu'à la borne de l'emprunteur sur une distance de trente pieds (30 pi), ensuite vers le nord-ouest dans un angle de 90° 23' 18" quatre-vingt-trois pieds (83 pi), pour ensuite aller vers le nord-est sur une distance d'environ cent vingt-huit

pieds (128 pi) et enfin vers le nord-ouest jusqu'au point de départ sur une distance de cent cinquante-huit pieds (158 pi), le tout plus ou moins et borné comme suit: vers le nord-ouest par les lots numéros 31-5, 31-6 et partie 31-7, du côté sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 31 appartenant à l'emprunteur, du côté nord-est du même qu'en arrière vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 31 n.s.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve actuellement. »

La mise à prix est fixée à 12 650,25 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francs sud, Arthabaska, le MARDI PREMIER jour de MAI 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Arthabaska, le 13 mars 1984

34710

Saisie-exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Arthabaska

Nos 200-05-004181-828 C.S. Québec

415-18-000011-843 Shérif Arth.

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, personnellement et ès qualités de mandataire pour la Caisse d'établissement de Nicolet, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social en la ville de Nicolet, au 1549, boulevard Louis-Fréchette, demanderesse, contre LÉO GINGRAS, domicilié au 23, 10^e Rang, Princeville, comté d'Arthabaska, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, mis en cause.

« Cette terre située dans les limites de la municipalité de la paroisse de Princeville, Dixième Rang du canton de Stanfold, maintenant connue et désignée au cadastre

officiel dudit canton de Stanfold, pour le Dixième Rang, comme étant la partie nord des lots numéros cinq A, cinq B et cinq C (ptie N. 5A, 5B et 5C, rg X, Stanfold), à distraire de cette partie du lot cinq C (ptie N. 5C), l'emplacement situé au nord du chemin public, vendu à la Commission scolaire de Stanfold, suivant acte enregistré le 14 avril 1906, sous le numéro 42299,B,49, vendu par la suite par la Commission scolaire de Princeville à monsieur Raymond Pépin, suivant acte enregistré le 3 novembre 1961, sous le numéro 131883, et par la suite vendu par monsieur Raymond Pépin à monsieur Alcide Guillemette, suivant acte enregistré le 20 mars 1962, sous le numéro 132834, ladite partie distraite ayant environ cinquante-trois pieds (53 pi) de largeur au sud, pour avoir au nord une largeur d'environ trente-sept pieds (37 pi), par une profondeur de cent vingt-sept pieds (127 pi), ladite partie distraite étant bornée comme suit: au sud par le chemin de front du Dixième Rang, au nord et du côté est par le résidu dudit lot 5c, et du côté ouest par le lot 5e et une partie du lot 5d appartenant maintenant à monsieur Alcide Guillemette. À distraire également desdits lots la partie expropriée par le ministère des Transports pour l'élargissement du chemin de front du Dixième Rang, suivant avis d'expropriation enregistré à Arthabaska le 13 décembre 1974, sous le numéro 185803, suivi d'une quittance enregistrée le 27 mai 1976, sous le numéro 194195. Ladite terre contenant environ six (6) arpents de largeur soit toute la largeur desdits lots sur une profondeur d'environ dix (10) arpents, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise et compris entre les bornes suivantes, savoir: en front vers le sud par le chemin actuel du Dixième Rang, en arrière vers le nord par le cordon entre les Neuvième et Dixième Rangs, du côté est par une partie du lot 4e appartenant à Alcide Blanchette, et du côté ouest par le terrain ci-dessus distraint appartenant à Alcide Guillemette et une partie du lot 5d appartenant à Camille Allard. Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve actuellement, et sujets lesdits lots à une servitude de passage en faveur de la Compagnie d'électricité Shawinigan, pour lignes de transmission électrique, suivant acte enregistré sous le numéro 92290,B,120, avec hypothèque fiduciaire concernant ladite servitude enregistrée le 12 novembre 1947, sous le numéro 97130, et sujet également à une servitude en faveur d'Hydro-Québec suivant acte enregistré le 14 juin 1979, sous le numéro 216354. Tous les lots ci-dessus décrits sont en outre sujets à un bail consenti en faveur de Shell Québec Limitée, concernant les droits de mines, suivant acte enregistré le 20 décembre 1965 sous le numéro 146278. L'emprunteur s'oblige à remettre au prêteur toute indemnité qu'il pourrait recevoir de Shell Québec Limitée en vertu dudit bail. »

La mise à prix est fixée à 16 728,00 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francs sud, Arthabaska, le MARDI PREMIER jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 13 mars 1984

34663

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-02-000998-837 C.P.A.
415-18-000008-849 Shérif Arth.

LA VILLE DE VICTORIANVILLE, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à l'hôtel de ville, au 1, rue Notre-Dame ouest, Victoriaville, district d'Arthabaska, G6P 6T2, demanderesse, contre LES EXPLOITATIONS VI-GEL INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 50, avenue Pie-X, Victoriaville, district d'Arthabaska, ayant son siège social au 1554, avenue Mont-Royal est, local 201, Montréal, district de Montréal, défenderesse.

« Un emplacement situé en la ville de Victoriaville, au nord-ouest de la rue Hamel et au nord-est du boulevard Pie-X, avec les bâtisses y érigées portant le numéro 50 sur le boulevard Pie-X, et étant composé des lots suivants, à savoir:

Un immeuble connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse Sainte-Victoire comme étant la subdivision no 88 du lot originaire no 27 (27-88) et la resubdivision no 1 de la subdivision no 2 du lot originaire no 27 (27-2-1), avec bâtisses dessus construites.

Les constructions des différentes bâtisses sont situées en partie à l'intérieur du périmètre des parties de lots mentionnés plus haut, lesquelles forment un emplacement irrégulier, mesurant approximativement six cent quinze pieds le long de la rue Hamel ou au sud-est, deux cent soixante pieds le long du boulevard Pie-X (chemin Cinq-Chicots) ou au sud-ouest, cinq cent soixante-quatre pieds le long du chemin de fer du

Canadien National ou au nord-ouest et la ligne nord-est étant une ligne brisée.

Sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, se rattachant audit emplacement et tel que décrit spécifiquement dans un plan préparé par Guy Labbé, arpenteur-géomètre, en date du 29 septembre 1975, et notamment une servitude en faveur de Texaco Canada Limited créée par un acte reçu par Gérard Ducharme, notaire, le 12 novembre 1969, et enregistré à Arthabaska sous le numéro 160946. »

Le bref d'exécution subséquent ville de Victoriaville contre Les Exploitations Vi-Gel Inc., numéro de dossier: 415-02-000092-839 C.P.A. 415-18-000009-847 Shérif Arthabaska, a été noté au présent bref pour valoir opposition afin de conserver.

La mise à prix est fixée à 127 557,25 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francs sud, Arthabaska, le MARDI HUITIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 19 mars 1984

34711

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-020155-824
760-18-000041-831

BANQUE DE MONTRÉAL, régie par la Loi sur les banques du Canada, ayant une succursale au 93, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue, QC, partie demanderesse, contre LIQUIDATION RIGAUD INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 104, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Rigaud, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

Parcelle I: Une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière, comprenant, en référence au cadastre officiel du village de Rigaud, les lots numéros cent dix-neuf, cent vingt, cent vingt et un, cent vingt-deux, deux cent vingt, deux cent vingt et un, deux cent vingt-deux, deux cent vingt-sept et partie des lots numéros cent vingt-trois, deux cent dix-neuf, deux cent vingt-trois, deux cent vingt-cinq, deux cent vingt-six et deux cent vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et onze (71-119, 120, 121, 122, 220, 221, 222, 227 et ptie 123, 219, 223, 225, 226 et 228); bornée à l'est par partie des lots numéros 71-123, 71-124, 71-219, 71-223 et 71-228 (rue), au sud par le lot numéro 132 dudit cadastre (propriété du Canadien Pacifique), au nord-ouest par les lots numéros 66, 67, 68, 71-57 ainsi que par partie des lots numéros 71, 71-56 et 71-226, au nord-est par partie des lots numéros 71-225 et 71-226 et au nord par le lot numéro 71-416 (rue de la Coopérative). Cette parcelle de terrain mesure soixante-dix-huit pieds et neuf centièmes de pied (78,09 pi) dans le premier segment de la ligne est, deux cent quatre-vingt-seize pieds (296 pi) dans le deuxième segment de la ligne est, cent soixante-trois pieds et six dixièmes de pied (163,6 pi) dans la ligne sud, trois cent douze pieds et sept dixièmes de pied (312,7 pi) dans une première ligne nord-ouest, quarante pieds et neuf dixièmes de pied (40,9 pi) dans la ligne nord-est, soixante-dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (79,6 pi) dans une deuxième ligne nord-ouest, soixante-quinze pieds et trois dixièmes de pied (75,3 pi) dans la ligne nord, contenant une superficie de quarante-huit mille sept cent quatre-vingt-dix pieds carrés (48 790 pi²), plus ou moins.

Moins et à distraire le lot et les parties de lots vendus aux termes de l'acte de vente enregistré à Vaudreuil sous le numéro 184471.

Parcelle II: Une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière, comprenant en référence au cadastre officiel du village de Rigaud, les lots numéros cent vingt-six, cent vingt-sept, cent vingt-huit, cent vingt-neuf, cent trente, cent trente et un, cent trente-deux, deux cent trente-cinq, deux cent trente-six, deux cent trente-sept et partie des lots numéros cent vingt-cinq, deux cent dix-neuf, deux cent vingt-neuf, deux cent trente, deux cent trente et un, deux cent trente-deux, deux cent trente-quatre A et deux cent trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et onze (71-126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 235, 236, 237 et ptie 125, 219, 229, 239, 231, 232, 234A et 238); bornée à l'est par partie du lot numéro 71-728 dudit cadastre officiel et par le lot numéro 71-104, au sud par les lots numéros 71-104 à 71-106 et par partie du lot numéro 132, au nord-ouest par partie des lots numéros 71-125, 71-219, 71-229, 71-230, 71-231 et 71-232 (rue) au nord par partie des lots numéros 71-232, 71-234A et 71-238. Cette parcelle de terrain mesure

deux cent quatre-vingt-six pieds (286 pi) dans une première ligne est, cent cinquante pieds (150 pi) dans une première ligne sud, douze pieds (12 pi) dans une deuxième ligne est, cent deux pieds et cinq dixièmes de pied (102,5 pi) dans une deuxième ligne sud, deux cent quatre-vingt-quinze pieds (295 pi) dans la ligne nord-ouest et deux cent vingt-sept pieds (227 pi) dans la ligne nord, contenant une superficie de soixante-neuf mille cent quatre-vingt-dix pieds carrés (69 190 pi²), plus ou moins. Avec les bâtisses, circonstances et dépendances érigées sur la parcelle II ci-dessus décrite.

Il n'existe aucune servitude apparente contre ces deux parcelles de terrain, sauf une ligne électrique à travers les lots numéros cent dix-neuf, cent vingt, cent vingt et un, cent vingt-deux, cent vingt-trois, cent vingt-quatre, cent vingt-cinq et cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et onze (71-119, 120, 121, 122, 123, 124, 125 et 126) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Rigaud.

Toutes les dimensions mentionnées dans les présentes sont en mesures anglaises, plus ou moins.

La mise à prix est fixée à 8 840,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le HUITIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 6 mars 1984

34664

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007246-836

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique dûment constitué, ayant son siège social et son bureau principal au 1, place Ville-Marie, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ALWYN D. LLOYD, comptable agréé, résidant et domicilié au 649, avenue Roslyn, cité de Westmount et district de

Montréal, partie défenderesse, et DAME SADIE ANDERSON, épouse de Alwyn D. Lloyd, résidant et domiciliée au 649, avenue Roslyn, cité de Westmount et district de Montréal, mise en cause, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, mis en cause ès qualités.

« Un emplacement sis dans la municipalité de Austin, ayant front sur le lac Memphrémagog, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Bolton et composé comme suit:

a) La subdivision quatre de la subdivision trois du lot mille six cent vingt-six (1626-3-4), rang XIV;

b) le lot mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (1594), rang XIII, moins et à distraire les parties suivantes:

i. la partie située sur le côté sud du chemin public allant à Austin mentionnée dans l'acte de vente de Joseph Jacobs à James T. Wing passé devant H. Jamin, notaire, le 23 juin 1906, et enregistré à la division d'enregistrement de Brome sous le numéro 33985 et décrite comme suit: une superficie de deux acres, bornée au sud par la partie sud dudit lot 1594, au nord, à l'est et à l'ouest par le chemin en suivant les méandres de ce chemin;

ii. la partie vendue à Fraser N. Gurd (maintenant le lot 1594-1) mentionnée dans l'acte de vente par Allen Dowbiggin passé devant E. Gérin, notaire, le 3 décembre 1964, et enregistré à ladite division d'enregistrement sous le numéro 91513;

iii. une autre partie vendue à Fraser N. Gurd (maintenant le lot 1594-2) mentionnée dans l'acte de vente par Allen Dowbiggin passé devant E. Gérin, notaire, le 11 août 1967, et enregistré à ladite division d'enregistrement sous le numéro 97027;

iv. cette partie à l'est réservée par Allen Dowbiggin et mentionnée dans l'acte de vente à Allen Channel passé devant E. Dussault, notaire, le 22 novembre 1973, et enregistré à ladite division d'enregistrement sous le numéro 110534 et décrite comme suit: partie dudit lot 1594, mesurant deux cents pieds de l'est à l'ouest et six cents pieds du sud au nord, bornée à l'ouest par partie du lot 1594 appartenant au Dr Fraser N. Gurd ou représentants, au sud par le chemin public, au nord et à l'est par partie dudit lot 1594 appartenant au débiteur;

c) les lots mille cinq cent quatre-vingt-seize et mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (1596 et 1598), rang XIII, sauf à en distraire la lisière de terrain vendue à Sa Majesté la Reine aux droits de la province de Québec par acte de vente passé devant P.A. Blondin, notaire, le 25 septembre 1953, et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 75628 et décrite comme suit: une partie de terrain située sur le côté ouest de la route

Magog-Bolton est, dans la municipalité du canton de Austin, comté de Brome, étant une partie des lots mille cinq cent quatre-vingt-seize et mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (1596 et 1598) du cadastre officiel du canton de Bolton, division d'enregistrement de Brome, indiquée par les lettres A-B-C-A sur le plan préparé par Narcisse J.A. Vermette, chef des arpenteurs pour les districts 3, 4 et 5, en date du vingt-cinq mars mille neuf cent cinquante-trois, lequel plan demeure annexé à l'acte enregistré, tel que susdit sous le numéro 75628, mesurant zéro pied à la limite sud, neuf cent quarante-huit pieds et trois dixièmes de pieds dans la ligne ouest, quatorze pieds dans la ligne nord; contenant une superficie de douze mille quatre-vingts pieds carrés, mesures anglaises, soit trois cent vingt-huit millièmes d'arpent carré ou deux cent soixante-dix-sept millièmes d'acre, et borné vers l'est par la route actuelle; vers l'ouest par la partie des lots 1596 et 1598 restant la propriété d'Edward Dowbiggin, vers le nord par le lot 1595; la ligne ouest B-C est située à 33 pieds à l'ouest de la ligne centrale de la route projetée.

Avec bâtisses dessus construites.

Sujet à la servitude en faveur de Southern Canada Power Co. Ltd. constituée par les actes enregistrés sous les numéros 67805, 81709 et 82773, à la servitude en faveur d'Hydro-Québec constituée par l'acte enregistré sous le numéro 128519 et sujet à un droit de passage constitué par les actes passés devant Y. Gérin, notaire, le 31 août 1974, enregistrés sous les numéros 112554, 112555 et 112556, et le droit de passage mentionné dans les actes enregistrés sous les numéros 138745 et 139044. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de quarante-deux mille neuf cent soixante dollars (42 960,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, soit 0,96 et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Brome, Knowlton, chemin Saint-Paul, le MERCREDI SEIZIÈME jour de MAI 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 8 mars 1984

34682

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

No 460-05-000539-820

S. 460-18-000279-834

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la Banque Nationale du Canada, corporation bancaire régie par la Loi sur les banques du Canada, ayant son siège social à Montréal, partie demanderesse, contre RAYMOND GAGNÉ, domicilié à R.R. 1, Valcourt, comté de Shefford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Des immeubles connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton d'Ély, comme étant:

1. Une partie du lot no deux cent soixante-trois (ptie 263) étant les quarante acres est (40 ac est) dudit lot no 263, bornée au nord par le lot no 265, à l'est par le lot no 190, au sud par le chemin public et à l'ouest par le résidu lot no 263; sauf et à distraire la partie subdivisée depuis le 7 décembre 1978 et décrite ci-après:

2. La subdivision no un du lot originaire no deux cent soixante-trois (lot 263-1), mesurant cent soixante-dix pieds (170 pi, soit 51,82 m) de largeur par une profondeur de deux cent cinquante pieds (250 pi, soit 76,2 m), bornée au sud par le chemin public, à l'ouest, à l'est et au nord par le lot no 263 et contenant une superficie de quarante-deux mille cinq cents pieds carrés (42 500 pi², soit 3 948 m²);

Le tout en mesures anglaises et en mètres et avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 22 569,40 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e étage, Granby,

le MARDI PREMIER jour de MAI 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 13 mars 1984

34683

Chicoutimi

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000033-832

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau dans les cité et district de Chicoutimi, demandeur, contre GRÉGOIRE BEL-LAVANCE, ès qualités de syndic à la faillite de Struc-tal Inc., faisant affaires au 425, boulevard Charest est, local 400, Québec, défendeur.

« Un terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro neuf-B (9-B-4) du rang 8 sud-ouest, chemin Sydenham, canton de Chicoutimi, cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, sauf à distraire la partie expropriée par le ministère des Transports aux termes d'un avis d'expropriation enregistré sous le numéro 287116; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 18 200,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le TROISIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, 21 février 1984

34650

Frontenac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 300-05-000041-83-3 (Montmagny)
S. 235-18-000006-84-5-99

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3500, 6^e Avenue, ville de Saint-Georges-Ouest, comté et district de Beauce, G5Y 3Y9, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION ROY & LANGLOIS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Raphaël, comté de Bellechasse, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis en cause.

« Deux (2) emplacements situés en la municipalité de Thetford-Sud, connus et désignés comme étant les lots numéros deux cent cinquante-deux et deux cent cinquante-trois de la subdivision du lot numéro vingt (nos 20-252 et 20-253) au cadastre officiel pour le Cinquième Rang du canton de Thetford, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et les biens garnissant les lieux et qui servent à l'exploitation du commerce de la défenderesse, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit. »

La mise à prix est fixée à trente-trois mille six cent dix dollars et cinquante cents (33 610,50 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, sis au 693, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, le NEUVIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 19 mars 1984

34699

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Frontenac
 No 480-05-000036-83 (Saint-François)
 S. 235-18-000004-840

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE FRONTENAC, corporation légalement constituée par lettres patentes émises par le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 17 février 1982, en vertu de la Loi sur les sociétés d'entraide économique et modifiant diverses dispositions législatives, étant aux droits de la Caisse d'entraide économique de Frontenac, corporation dûment continuée en vertu des lettres patentes et de la loi ci-dessus mentionnées, ayant son siège social au 5137, Frontenac, Lac-Mégantic, partie demanderesse, contre **GASTON LACROIX**, domicilié et résidant au 323, rue Providence, Granby, QC, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Wolfe, Ham-Sud, QC, mis en cause.

« Un emplacement de terrain de forme irrégulière à prendre et à distraire du lot de terre numéro trente-sept (ptie 37) du rang Trois (III) sud-ouest aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Stratford, pouvant être plus amplement décrit comme suit: en partant d'un point situé à l'angle de la route no 161 et du chemin conduisant à la mine Cupra, en direction sud-est, une distance d'environ deux cent cinq pieds (205 pi) jusqu'à la limite de l'emplacement appartenant à monsieur Roméo Goulet, de ce point, en direction sud-ouest, une longueur de cent vingt pieds (120 pi); de ce point, en direction sud-est une longueur de cent soixante-deux pieds (162 pi) jusqu'à la ligne de division entre les lots trente-sept et trente-huit, rang Trois sud-ouest, canton de Stratford; de ce point, en direction sud-ouest en suivant la ligne de division entre les lots trente-sept et trente-huit, rang Trois sud-ouest, canton de Stratford, sur une distance d'environ huit cent dix pieds (810 pi); de ce point, en direction nord-ouest, une distance d'environ cent soixante-cinq pieds (165 pi) jusqu'à la limite sud-est du chemin conduisant à la mine Cupra et de ce point, en direction nord-est, en suivant la ligne sud-est du chemin conduisant à la mine Cupra jusqu'au point de départ. Ce terrain est borné en front, au nord-est, en partie par la route nationale no 161 et en partie par l'emplacement appartenant à monsieur Roméo Goulet, d'un côté, au sud-est, en partie par l'emplacement appartenant à monsieur Roméo Goulet et en partie par la ligne de division entre les lots trente-sept et trente-huit rang Trois sud-ouest canton de Stratford, de l'autre côté, au nord-ouest, par le chemin conduisant à la mine Cupra et à la profondeur au sud-ouest, par une autre partie du même lot trente-sept, rang Trois sud-ouest, canton de Stratford, appartenant à monsieur Roméo Goulet ou représentants. La bâtisse située sur le terrain ci-dessus décrit comprenant le local

du restaurant et un logement privé, circonstances et dépendances. Cet immeuble est affecté d'une servitude en faveur d'une autre partie du même lot, propriété de monsieur Roméo Goulet ou représentants, consistant en un droit de conduire les eaux usées de sa propriété, ainsi que ses égouts, par l'entremise des tuyaux de grès, jusqu'au système d'égout du restaurant qui existe sur le résidu de ce terrain comme le tout a été constitué dans l'acte de vente par monsieur Clermont Lapointe à monsieur Roméo Goulet, reçu par Raymond Lemieux, notaire, le vingt et un avril mil neuf cent soixante-seize et dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement de Wolfe à Ham-Sud sous le numéro 92786. »

La mise à prix est fixée à onze mille huit cent quatre dollars (11 804,00 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Wolfe à Ham-Sud, le DEUXIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Thetford-Mines, le 12 mars 1984

34665

Hauterive

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hauterive
 No 655-05-000111-831
 S. 655-18-000002-843

FÉDÉRATION DES CAISSES D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC, demanderesse, contre **LES GALERIES FORESTVILLE INC.**, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Désignation:

a) Un immeuble connu et désigné comme étant et composant la subdivision quatre cent cinquante du lot originaire bloc G (bloc G-450), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay. Cet immeuble contient en superficie vingt mille pieds carrés (20 000 pi²). Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

b) Un immeuble connu et désigné comme étant et composant la subdivision quatre cent cinquante et un du lot originaire bloc G (bloc G-451), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay. Cet immeuble contient en superficie vingt mille pieds carrés (20 000 pi²). Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

c) Un immeuble connu et désigné comme étant et composant la subdivision quatre cent cinquante-deux du lot originaire bloc G (bloc G-452), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay. Cet immeuble contient en superficie vingt mille pieds carrés (20 000 pi²). Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

d) Un immeuble connu et désigné comme étant et composant la subdivision quatre cent cinquante-trois du lot originaire bloc G (bloc G-453), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay. Cet immeuble contient en superficie vingt mille pieds carrés (20 000 pi²). Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

e) Un immeuble connu et désigné comme étant et composant la subdivision quatre cent cinquante-quatre du lot originaire bloc G (bloc G-454), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay. Cet immeuble contient en superficie vingt mille pieds carrés (20 000 pi²). Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

f) Un immeuble connu et désigné comme étant et composant la subdivision quatre cent cinquante-cinq du lot originaire bloc G (bloc G-455), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay. Cet immeuble contient en superficie vingt mille pieds carrés (20 000 pi²). Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

g) Un immeuble connu et désigné comme étant et composant la redivision un de la subdivision quatre cent cinquante-six du lot originaire bloc G (bloc G-456-1), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay. Cet immeuble contient en superficie dix mille pieds carrés (10 000 pi²). Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

h) Un immeuble connu et désigné comme étant et composant la subdivision six cent trente-quatre du lot originaire bloc G (bloc G-634), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay. Cet immeuble

contient en superficie soixante-deux mille cent quarante pieds carrés (62 140 pi²). Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La bâtisse érigée sur l'immeuble susdit porte les numéros d'immeuble 29 à 39, route 138, Forestville, comté de Saguenay. Cet immeuble comprend les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation.

La mise à prix est fixée à 516 802,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI HUITIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMOND CÔTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 12 mars 1984

34666

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000291-82-3
S. 655-18-000001-845

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, demanderesse, contre ANNE BOUCHER, défenderesse.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision un du lot originaire treize i du rang Un (lot 13-i-1, rg 1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton des Escoumins, division d'enregistrement de Saguenay.

À distraire la partie vendue au ministère de la Voirie qui a été enregistrée en la division d'enregistrement de Saguenay, le 14 mai 1979, sous le numéro 67237.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; ledit immeuble étant la partie sud-ouest d'un duplex portant le numéro d'immeuble 77 A, route 138, Les Escoumins, comté de Saguenay.

La mise à prix est fixée à 2 889,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI HUITIÈME jour de MAI 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMOND CÔTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 12 mars 1984

34667

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
Nos 550-05-001256-82
550-11-000858-82

MONTRÉAL TRUST, partie demanderesse, contre ROBERT CHARETTE, partie défenderesse, et BLAIS, FORTIER, TOUCHÉ, ROSS LIMITÉE, partie intimée.

« Un immeuble situé dans la ville de Gatineau, province de Québec, connu et désigné comme suit:

a) la partie est de la subdivision cent vingt-sept (subdivision officielle) du lot originaire seize B (ptie est 16B-127), située dans le Premier Rang (rg 1) et figurant au cadastre du canton de Templeton, ladite partie étant décrite comme suit: au nord, bornée par le boulevard Hurtubise (16B-108) et mesurant trente-deux pieds et deux dixièmes (32,2 pi); à l'est, bornée par le lot 16B-126 et mesurant environ cent quarante pieds (140 pi); au sud, bornée par la rivière des Outaouais et mesurant trente-deux pieds et deux dixièmes (32,2 pi), plus ou moins; à l'ouest, bornée par le reste dudit lot 16B-127 et mesurant environ cent trente-sept pieds (137 pi);

b) la partie ouest de la subdivision cent vingt-six (subdivision officielle) du lot originaire seize B (ptie ouest 16B-126), située dans le Premier Rang (rg 1) et figurant au cadastre du canton de Templeton, ladite partie décrite comme suit: au nord, bornée par le boulevard Hurtubise (16B-108) et mesurant vingt-huit pieds (28 pi); à l'est, bornée par une partie du lot 16A-77 et par

une partie du reste du lot 16B-126; au sud, bornée par la rivière des Outaouais et mesurant environ trente-deux pieds et huit dixièmes (32,8 pi); à l'ouest, bornée par le lot 16B-127 ci-dessus décrit et mesurant environ cent quarante pieds (140 pi);

c) toute la parcelle de terrain de configuration irrégulière faisant partie de la subdivision soixante-sept (subdivision officielle) du lot seize A (ptie 16A-77), Premier Rang (rg 1), figurant au cadastre du canton de Templeton et décrite comme suit: au nord, bornée par le boulevard Hurtubise (16A-37) et mesurant quatre pieds et huit dixièmes (4,8 pi); à l'ouest, bornée par le lot 16B-126 et mesurant cinquante-six pieds et sept dixièmes (56,7 pi); à l'est, bornée par le reste du lot 16A-77 et mesurant cinquante-six pieds et cinq dixièmes (56,5 pi).

Avec le bâtiment dessus construit, circonstances et dépendances, ledit bâtiment portant le numéro 574 du boulevard Hurtubise à Gatineau.

Ledit immeuble étant la propriété de M. Robert Charette et le syndic Blais, Fortier, Touche, Ross en ayant la saisine à toutes fins que de droit ».

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de neuf mille quatre cent vingt-trois dollars (9 423,00 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 12 mars 1984

34700

Iberville

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-6076-838

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 342, Saint-Jacques, Napierville, district d'Iberville, partie demanderesse, contre ÉQUIPEMENTS DESFORT INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau à route 219, Napierville, district d'Iberville, et HUBERT DESLAURIERS, sans domicile ni résidence connus dans la province de Québec mais ayant un bureau au 2680, rue Girard, Sainte-Rosalie, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Napierville, 361, Saint-Jacques, Napierville, district d'Iberville, mis en cause.

Désignation:

Un emplacement, sis et situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Cyprien, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent huit (ptie 108) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Cyprien, division d'enregistrement de Napierville, mesurant trois cents pieds (300 pi) dans sa ligne ouest, cinq cent dix pieds (510 pi) dans sa ligne nord, deux cent quarante pieds (240 pi) dans sa ligne est et quatre cent dix pieds (410 pi) dans sa ligne sud; bornée, ladite partie de lot, vers l'ouest par le chemin public, vers le nord et vers l'est par d'autres parties dudit lot numéro 108 (pties 108) appartenant à monsieur Hubert Deslauriers ou représentants et vers le sud par une partie du lot numéro cent sept (ptie 107) auxdits plan et livre de renvoi officiels; ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et avec toutes les servitudes apparentes et occultes, actives et passives attachées audit immeuble.

Évaluation municipale: 73 500,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 18 858,75 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Napierville, 361, Saint-Jacques, Napierville, le NEUVIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Le shérif,
 SERGE HÉBERT

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 mars 1984

34684

Mingan

Bref d'exécution de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Mingan
 No 650-02-000651-834
 S. 650-18-0007-84

LA VILLE DE PORT-CARTIER, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 40, avenue Parent, Port-Cartier, district de Mingan, partie demanderesse, contre AU TROPIC PORT-CARTIER INC., 7, rue Shelter-Bay, Port-Cartier, district de Mingan, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision un de la subdivision un du lot originaire bloc deux (2-1-1 du bloc 2) du cadastre officiel du canton de Babel, municipalité de la ville de Port-Cartier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve, avec les servitudes apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 10 264,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,19.

Pour être vendu au bureau du secrétaire-trésorier de la ville de Port-Cartier, 40, rue Parent, Port-Cartier, le JEUDI TROISIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Sept-Îles, le 14 mars 1984

L'officier du shérif,
 DENYS LOCAS

Truchon & Truchon, huissiers
 724, rue Bourgeois, local 2
 Sept-Îles, QC
 Tél.: 962-4966

34727

Montréal*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Terrebonne
 No 700-05-001364-821

CAISSE POPULAIRE ST-SAUVEUR-DES-MONTS, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 218, rue Principale, Saint-Sauveur-des-Monts, district de Terrebonne, demanderesse, contre ROLLAND LUCIEN PERREAULT et YOLANDE LAJEUNESSE PERREAULT, tous deux résidant au 10710, rue Péloquin, Ahuntsic, district de Montréal, défendeurs, et LÉ RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot deux cent quatre-vingt de la subdivision officielle du lot originaire deux cent neuf (209-280) aux plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte-de-la-Visitation; avec bâtisse dessus érigée et portant les numéros d'immeuble 6255-6257, rue Chabot, Montréal. »

La mise à prix est fixée à 4 162,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le HUITIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 14 mars 1984

34685

Québec*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 C.S.Q. 200-05-000812-847
 C.P.Q. 200-02-010952-820
 S. 200-18-000056-844

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre GILLES SIROIS, résidant et domicilié au 482, rue des Plaines, Lac-Saint-Charles, district de Québec, défendeur.

« La subdivision soixante du lot originaire mille trois cent cinquante-six (1356-60) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 482, rue des Plaines, Lac-Saint-Charles, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à dix mille dix dollars (10 010,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le SEPTIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 NICOLE C. DUBÉ

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 31 mars 1984

34716

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 C.S.Q. 200-05-000642-848
 C.M.B. C 1962-83
 S. 200-18-000043-842

LA VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre GASTON VIGNEAULT, 1233, boulevard Raymond, Beauport, QC, défendeur.

« Lot: 900-P.: de figure régulière, borné au nord-est par une partie du lot originaire huit cent quatre-vingt-dix-neuf (899-P.), au sud-est par une partie du lot originaire neuf cent (900-P.), au sud-ouest par la subdivision six, du lot originaire neuf cent (900-6) (chemin privé), au nord-ouest par une partie du lot originaire neuf cent (900-P.). Mesurant soixante et un mètres (61,0 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, vingt-sept mètres (27,0 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, contenant en superficie mille six cent quarante-sept mètres carrés (1 647 m²), le tout avec circonstances et dépendances, tous du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-quinze cents (2 499,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le HUITIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE C. DUBÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 31 mars 1984

34717

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003297-830
S. 200-18-000059-848

CAFÉTÉRIAS MONCHATEAU LTÉE, demanderesse, contre MÉDICOBAINÉ INC., défenderesse, et MAHEUX, NOISEUX et MALLETTÉ, BENOIT & CIE LTÉE, mis en cause.

« La redivision huit de la subdivision A du lot originaire quatre cent quatorze (414-A-8) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch-Nord, cité de Québec, bornée au nord-est par la resubdivision sept de la subdivision A du lot originaire numéro quatre cent quatorze (414-A-7) (rue), au sud-est par la subdivision A du lot originaire numéro quatre cent quatorze (414-A), au sud-ouest par la subdivision A du lot originaire numéro quatre cent quatorze (414-A) et au nord-ouest par la resubdivision six de la subdivision A du lot originaire numéro quatre cent quatorze (414-A-6) (rue),

mesurant quatre cent vingt pieds (420 pi) au nord-est, deux cents pieds (200 pi) au sud-est, quatre cent quinze pieds et huit dixièmes (415,8 pi) au sud-ouest et deux cents pieds (200 pi) au nord-ouest, contenant en superficie quatre-vingt-trois mille six cent soixante-quatre pieds carrés (83 664 pi²), mesures anglaises.

La resubdivision un de la redivision onze de la subdivision A du lot originaire numéro quatre cent quatorze (414-A-11-1) du susdit cadastre de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par la resubdivision six de la subdivision A du lot originaire numéro quatre cent quatorze (414-A-6), au nord-est par la resubdivision huit de la subdivision A du lot originaire numéro quatre cent quatorze (414-A-8), au sud-est par la resubdivision douze de la subdivision A du lot originaire numéro quatre cent quatorze (414-A-12) et au sud-ouest par la resubdivision deux de la subdivision onze de la subdivision A du lot originaire numéro quatre cent quatorze (414-A-11-2), mesurant vingt pieds (20 pi) de largeur perpendiculaire par des longueurs de quatre cent seize pieds (416 pi) au nord-est et quatre cent quinze pieds et sept dixièmes (415,7 pi) au sud-ouest, contenant en superficie huit mille trois cent dix-sept pieds carrés (8 317 pi²), mesures anglaises.

Tel que le tout est actuellement avec la servitude pour une voie d'évitement dans la rue Dupuy au sud-est de la propriété ci-dessus laquelle est devenue la rue Dumas; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 305, rue Joly, Québec. »

La mise à prix est fixée à cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-deux dollars et cinquante cents (178 762,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le SEPTIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE C. DUBÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 31 mars 1984

34718

Richelieu*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Trois-Rivières

No 400-02-000245-835

LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **LÉO CHARTRAND**, domicilié et résidant au 3855, rue du Fleuve est, Port-Saint-François, district de Trois-Rivières, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement d'Yamaska, mis en cause.

« Un immeuble situé à la Baie-du-Febvre formé:

a) d'un emplacement connu comme étant une partie du lot cinq cent vingt-quatre (ptie 524) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, borné au nord-est par la rue Saint-Charles, au sud-ouest à un ruisseau sinueux sis sur ledit lot et d'autres côtés par autres parties dudit lot 524. Mesurant trente-cinq (35) pieds de largeur par la profondeur variable de ladite rue audit ruisseau, soit en moyenne soixante (60) pieds; avec bâtisse à deux étages dessus érigée connue autrefois comme salle municipale;

b) d'un emplacement connu comme étant une partie du lot cinq cent vingt-quatre (ptie 524) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, contigu à l'emplacement ci-dessus décrit, borné au nord-est par la rue Saint-Charles, au nord-ouest par l'emplacement ci-dessus décrit, et d'autres côtés par autres parties dudit lot 524. Mesurant vingt-cinq (25) pieds de largeur sur environ soixante (60) pieds de profondeur; avec bâtisse dessus construite connue comme une annexe à un étage. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 2 277,62 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska, Saint-François-du-Lac, le **MARDI HUITIÈME** jour de **MAI 1984** à **QUATORZE** heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 19 mars 1984

34712

Rouyn-Noranda*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda

No 600-05-000013-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 161, rue Principale, Rouyn, district de Rouyn-Noranda, partie demanderesse, contre **GARAGE ROGER GIRARD LTÉE**, compagnie légalement constituée, ayant un bureau à R.R. no 1, Lac-Dufault, district de Rouyn-Noranda, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, mis en cause.

« Un certain lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante-douze (172), bloc quarante et un (41), aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Rouyn, canton de Rouyn, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

La mise à prix sera de 15 461,65 \$.

La vente se fera au palais de justice de Rouyn, 2, avenue du Palais, bureau du shérif, salle numéro un (1), le **MARDI NEUVIÈME** jour de **MAI 1984** à **NEUF** heures **TRENTE**.

Le shérif adjoint,
DIANE THOMAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rouyn, le 13 mars 1984

34694

Saint-Hyacinthe*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

Nos 200-05-002372-832
750-18-000080-848

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, ayant un bureau au 2700, boulevard Laurier, bureau 2000, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre **MARIUS MONTIGNY**, 1064, 3^e Rang, Saint-Hugues, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

« Une terre située en la paroisse de Saint-Hugues, comté de Johnson, composée comme suit, savoir:

1. Le lot numéro deux cent soixante-quinze (275) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la

paroisse de Saint-Hugues, division d'enregistrement de Bagot;

2. le lot numéro deux cent soixante-seize (276) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Hugues, division d'enregistrement de Bagot;

3. le lot numéro deux cent soixante-dix-sept (277) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Hugues, division d'enregistrement de Bagot;

4. une partie du lot numéro deux cent soixante-dix (270) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Hugues, division d'enregistrement de Bagot, de la contenance de trois arpents et une perche (3 arp et 1 per) (181,26 m) de largeur par quatre arpents (4 arp) (233,88 m) de profondeur, le tout plus ou moins et bornée au nord-ouest par le chemin de front, au sud-est par une partie du lot deux cent soixante-quinze (275) dudit cadastre, au nord-est par une partie du lot deux cent soixante-dix (270) appartenant à Joseph Lemieux ou représentants et au sud-ouest par le lot deux cent soixante-neuf (269) du même cadastre;

5. le lot numéro deux cent cinquante-cinq (255) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Hugues, division d'enregistrement de Bagot;

6. le lot numéro deux cent soixante-neuf (269) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Hugues, division d'enregistrement de Bagot.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, les améliorations et accessoires, les appareils et les installations qui sont placés en permanence dans et sur ledit immeuble et nécessaires à son exploitation, le tout étant immeuble par nature ou par destination. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, dont notamment une servitude réelle et perpétuelle de passage affectant une partie dudit lot deux cent soixante-quinze (275) pour l'utilité du lot deux cent soixante-quatorze (274) du même cadastre vendu par Marius Montigny à Lindor Brodeur suivant acte dûment enregistré.

La mise à prix est fixée à la somme de 98 808,50 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MARDI 1^{er} MAI 1984 à QUATORZE heures, au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, le 15 mars 1984

34713

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000366-835

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9^e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN-PAUL BERNIER, domicilié et demeurant au 417, avenue du Cap, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement vacant situé à Blainville, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quarante-cinq (345-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, enregistrée à Terrebonne sous le numéro 251452.

La mise à prix est fixée à 2 398,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le ONZIÈME jour de MAI 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 14 mars 1984

34686

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Terrebonne
 No 700-05-001455-827

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chap. B-1, art. 100), ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre CLAUDETTE LEBEL RUEST, résidant et domiciliée au 218, rue des Perrons, ville de Laval, district de Montréal, partie défenderesse.

Un emplacement situé en la ville de Saint-Eustache, comté de Deux-Montagnes, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-six (36) des plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes. Avec une maison dessus érigée portant le numéro 92, rue Saint-Louis, ville de Saint-Eustache. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 8 310,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Un immeuble composé de: un emplacement ayant front sur le Vieux-Chemin-d'Oka, ville de Saint-Eustache, connu et désigné sous une partie du lot numéro cinquante et un (partie 51) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, mesurant ladite partie soixante pieds (60,0 pi) de largeur par toute la profondeur qui peut se trouver entre le Vieux-Chemin-d'Oka et la rivière Jésus ou des Mille-Îles, mesures anglaises et bornée comme suit: en front, vers le nord, par le Vieux-Chemin-d'Oka, en arrière, vers le sud, par la rivière Jésus ou des Mille-Îles, d'un côté, à l'est, par une autre partie dudit lot numéro 51 appartenant à Rosario Nobert ou représentants, et de l'autre côté, à l'ouest, par une autre partie dudit lot numéro 51 appartenant à Paul-Émile Senay ou représentants. Un emplacement ayant front sur le Vieux-Chemin-d'Oka en la ville de Saint-Eustache, connu et désigné sous une partie du lot cinquante et un (partie 51) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, mesurant quinze pieds (15,0 pi) de largeur par toute la profondeur existant jusqu'à la rivière des Mille-Îles, et bornée comme suit: en front par le Vieux-Chemin-d'Oka, en arrière, par la rivière des Mille-Îles, d'un côté par partie dudit lot 51, appartenant à Bernard Perreault ou représentants, et de l'autre côté par partie dudit lot 51 appartenant à Marc Andrew Roy ou repré-

sentants. Avec une maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 18, Vieux-Chemin-d'Oka, ville de Saint-Eustache. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 4 032,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le NEUVIÈME jour de MAI 1984 à compter de DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Saint-Jérôme, le 14 mars 1984

34687

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-009140-839

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre MICHEL MATTEAU et NICOLE BENOIT, tous deux résidant et domiciliés au 938, boulevard des Mille-Îles, Sainte-Thérèse-en-Haut, district de Terrebonne, partie défenderesse. Le bref de Nicole Benoit est noté au bref ci-haut dans la même cause.

Un immeuble situé à Sainte-Thérèse, connu et désigné comme étant les lots numéros quatre cent quatre-vingt-deux et quatre cent quatre-vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent cinquante et un (551-482 et 551-483) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville. Avec une maison dessus construite portant le numéro 938, boulevard des Mille-Îles est, Sainte-Thérèse. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

La mise à prix est fixée à 22 482,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au

shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le ONZIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 14 mars 1984 34688

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005282-833

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, de la Gauchetière ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ANTONIO PACITTO, résidant et domicilié au 1460, Greenwood, Saint-Louis-de-Terrebonne, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Une partie non subdivisée du lot cent dix-neuf (119) du cadastre de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, bornée au nord-ouest par une autre partie du lot cent dix-neuf (119) appartenant à David Brockwell ou ses représentants et partie par la rue Greenwood Drive au nord-est, au sud-est et au sud-ouest par d'autres parties non subdivisées dudit lot cent dix-neuf (119) et mesurant ladite partie, deux cent cinq pieds et un centième au nord-ouest, (dont quinze pieds le long de Greenwood Drive), deux cent quarante pieds et quatorze centièmes au nord-est, quarante-six pieds et sept centièmes, trente-huit pieds et neuf centièmes, vingt-cinq pieds et deux centièmes, cinquante-cinq pieds et soixante-cinq centièmes, cinquante-deux pieds et deux centièmes, quarante-sept pieds et six centièmes, quarante et un pieds et cinq centièmes, le long de la ligne brisée au sud-est, deux cent soixante-deux pieds et vingt-trois centièmes au sud-ouest et contenant cinquante-cinq pieds carrés et cinquante-cinq millièmes de pied carré en superficie, mesures anglaises, et avec bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 1460, Greenwood, paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

La mise à prix est fixée à 34 516,75 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le ONZIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 14 mars 1984 34689

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 715-02-000260-827

CORPORATION MUNICIPALE DE VAL-MORIN, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Val-Morin, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre DAME DENISE PRÉVOST MILLETTE, domiciliée et résidant au 282, chemin Loup-Garou, C.P. 12, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement vacant situé à Val-Morin, comté de Terrebonne dans le Quatrième Rang du canton de Morin, figurant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle sous le numéro un de la subdivision du lot originaire numéro un (1-1), ayant une superficie totale de un million neuf cent soixante-seize mille cent soixante pieds carrés (1 976 160 pi²) ou cinquante-trois arpents carrés et six cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes d'arpent carré (53,699 arp²), mesures anglaises plus ou moins.

La mise à prix est fixée à 4 320,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le ONZIÈME jour de MAI 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 14 mars 1984 34690

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté de Bécancour

Avis est donné par la soussignée Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité régionale de comté de Bécancour, que l'avis et la liste des immeubles mis en vente pour défaut du paiement des taxes municipales et scolaires sur le territoire de la MRC de Bécancour ont été publiés deux fois dans l'hebdomadaire « Le Courrier Sud » de Nicolet, les mardi 21 et 14 février 1984.

Gentilly, le 16 mars 1984

34714

La secrétaire-trésorière adjointe,
LINE VILLENEUVE

BOUTIQUE CHÉRIE (MONCTON) LTÉE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant le permis de faire affaires paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 25 juin 1983, à la page 2884 du numéro 25, relativement à « BOUTIQUE CHÉRIE, (MONCTON) LTÉE », de façon à ce que le nom de la compagnie se lise: « BOUTIQUE CHÉRIE (MONCTON) LTÉE ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1417-5210

34647

Errata

LES CONSULTANTS SAGAMIE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1983 09 03, à la page 3998 du numéro 35, relativement à « LES CONSULTANTS SAGAMEI INC. », de façon à ce que la dénomination sociale de la compagnie se lise: « LES CONSULTANTS SAGAMIE INC. »

34647

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2159-0013

COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DE LA RÉGION SUD-OUEST DE MONTRÉAL

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant les lettres patentes supplémentaires paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1983 09 03, à la page 4017 du numéro 35, relativement à la « COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DE LA RÉGION SUD-OUEST DE MONTRÉAL », de façon à ce que la date de constitution se lise 1980 09 09.

34647

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1643-0993

INDEX

**ACCÈS AUX DOCUMENTS DES
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS — LOI SUR L'**

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (<i>Remplacement de délégué</i>)	1313
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL (<i>Délégation</i>)	1313

**AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME —
LOI SUR L'**

BEAUCE-SARTIGAN, MRC (<i>Prolongation d'un délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	1313
--	------

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

LÉGUMES DE CULTURE MARAÎCHÈRE (<i>Prix unitaires, taux de cotisation et d'escompte</i>)	1313
LÉGUMES DE TRANSFORMATION (<i>Prix unitaires, taux de cotisation et d'escompte</i>)	1315

AVIS DIVERS

CENTRE PASTORAL DE LA ZONE DE CHICOUTIMI (LE) (<i>Constitution</i>)	1318
CENTRE PASTORAL DE LA ZONE DE JONQUIÈRE (LE) (<i>Constitution</i>)	1318
CENTRE PASTORAL DE LA ZONE DE L'EST-DU-LAC (LE) (<i>Constitution</i>)	1319
CENTRE PASTORAL DE LA ZONE DE L'OUEST-DU-LAC (LE) (<i>Constitution</i>)	1319
CENTRE PASTORAL DE LA ZONE DU BAS-SAGUENAY (LE) (<i>Constitution</i>)	1319
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-HÉMON (<i>Rachat d'obligations</i>)	1319
COMPAGNIE DE CIMETIÈRE GEORGE (LA) (<i>Constitution</i>)	1319
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE QUÉBEC CENTRAL (<i>Assemblée</i>)	1319
GEORGE CEMETERY COMPANY (THE) (<i>Constitution</i>)	1319
LONGUEUIL, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	1320
OEUVRES DU TOIT DE BETHLÉEM (1983) INC. (<i>Constitution</i>)	1320
SOEURS SALÉSIENNES (LES) (<i>L.P.</i>)	1321
SUCCESSION DONAT LEMIEUX (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1321
SUCCESSION FERNAND BOULET (<i>Renonciation au bénéfice d'inventaire</i>)	1321
SUCCESSION MARCEL CHAMPAGNE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1321
SUCCESSION RACHELLE LEPAGE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1322

**CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE**

DEMANDES

BELENSKY, CLOTILDE	1322
BROWN, DAVID JOHN	1322
CLOUTIER, JOHN ROBERT	1322
DARYUSH, HAMID REZA	1322
DESNOYERS, JOSEPH GÉRARD	1322
DESROSIERS, MARIE URSULE	1322

DOYON, MICHEL	1323
DUFOUR, ROSARIO	1323
GAGNON, GÉRARD	1323
GAGNON, JOSEPH XAVIER AVILA FRÉDÉRIC	1323
GÉLINAS, JOSEPH HUGUES SYLVAIN	1323
JUSKAITIS, ANDRZEJ-ALBIN	1323
KAYHONGERWA, BEATRICE	1323
KERR, KENNETH GORDON	1323
LAMOUCHE, LYNN ERIN CECIL	1324
LOCAS, CAROL JULIETTE KANTUREK	1324
MARIE ARTHÉMISE MARGUERITE	1324
MOISAN, GILLES	1324
NANTEL, JOSÉE	1324
PAQUETTE, JOSEPH JEAN-BAPTISTE	1324
POIRIER, RITA	1324
SALITURI, VINCENZO	1324
SÉGUIN, MARY DOHERTY JOANNY	1325
SMEJKAL, NICOL	1325
YIN, SUY HEANG	1325
YIN, SUY HENG	1325
ZLNAY, MARTHA-ANN	1325

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	1277
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	1277

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION CONSULTANTS SAGAMIE INC. (LES) (<i>Erratum</i>)	1278 1375
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	1288
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	1291
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	1292

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	1297
LETTRES PATENTES DE FUSION (Articles 18 et 224)	1302
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DE LA RÉGION SUD-OUEST DE MONTRÉAL (<i>Erratum</i>)	1303 1375

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	1304
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	1304
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	1306
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	1308
DISSOLUTION (Article 28)	1309

SAINT-JOACHIM-DE-CHATEAUGUAY, PAROISSE	1346	VENTE(S) À LA FOLLE ENCHÈRE	
SAINT-JOSEPH-DES-CÈDRES, PAROISSE	1346	BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	
SAINTE-JULIE, PAROISSE	1346	(LA) c. LES INVESTISSEMENTS JACQUELINE DUBÉ	
SAINT-LAZARE, PAROISSE	1347	INC. ET AL.	1357
SAINT-MARC, PAROISSE	1347		
SAINTE-MARIE, PAROISSE	1347	VENTES PAR SHÉRIF	
SAINT-MARTIN, PAROISSE	1347		
SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, PAROISSE	1347	ARTHABASKA	
SAINT-NICOLAS, PAROISSE	1348	BANQUE NATIONALE DU CANADA c.	
SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD, PAROISSE	1348	AMEUBLEMENTS MAILHOT & DUSSEULT INC ET	
SAINT-ROMUALD-D'ETCHEMIN, PAROISSE	1348	AL.	1358
SAINTE-ROSE, PAROISSE	1348	BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VACHON	1358
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE	1349	BRIE ET AL. c. BRISSON	1359
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE	1349	OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c.	
THETFORD, CANTON	1349	GINGRAS	1359
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE	1349	VICTORIAVILLE, VILLE c. LES EXPLOITATIONS	
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE	1350	VI-GEL INC.	1360
VARENNES, PAROISSE	1350		
WARWICK, CANTON	1350	BEAUHARNOIS	
		BANQUE DE MONTRÉAL c. LIQUIDATION RIGAUD	
DIVERS		INC.	1361
VENTE DE PERMIS DE RECHERCHE POUR LE		BEDFORD	
PÉTROLE ET LE GAZ NATUREL (<i>Soumission</i>)	1350	BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. LLOYD ET	
		AL.	1362
TRANSPORTS		OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c.	
COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC.		GAGNÉ	1363
(COGEMA) (<i>Modification au tarif COGEMA no F. 300</i>)	1351	CHICOUTIMI	
COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC.		COMPAGNIE TRUST ROYAL c. BELLAVANCE ès	
(<i>Approbation des modifications au tarif COGEMA no F.</i>		qualités à la faillite de STRUCTAL INC.	1364
<i>300</i>)	1351		
COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC.		FRONTENAC	
(<i>Approbation des modifications au tarif COGEMA no F.</i>		CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE c.	
<i>300</i>)	1352	CONSTRUCTION ROY & LANGLOIS INC.	1364
		SOCIÉTÉ D'ENTRAÏDE ÉCONOMIQUE DE	
POUVOIRS SPÉCIAUX DES		FRONTENAC c. LACROIX	1365
CORPORATIONS — LOI SUR LES			
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 5)		HAUTERIVE	
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER D'ASBESTOS ET DE		FÉDÉRATION DES CAISSES D'ENTRAÏDE	
DANVILLE (LA)	1312	ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC c. LES GALERIES	
		FORESTVILLE INC.	1365
PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS		SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE	
CONCERNANT LES		LOGEMENT (LA) c. BOUCHER	1366
COMPAGNIE MINIÈRE GASPÉSIE LIMITÉE (L.R.P.) ET		HULL	
SEMBEC INC.	1352	MONTRÉAL TRUST c. CHARETTE ET AL.	1367
LAVAL, VILLE	1352		
L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE	1353	IBERVILLE	
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, VILLE	1353	BANQUE DE MONTRÉAL c. ÉQUIPEMENTS DESFORT	
SAINT-HUBERT, VILLE	1354	INC. ET AL.	1368
		MINGAN	
SOUSSIONS — DEMANDES DE		PORT-CARTIER, VILLE c. AU TROPIC PORT-CARTIER	
NEWPORT, MUNICIPALITÉ	1354	INC.	1368
ROCK-Forest, VILLE	1355	MONTRÉAL	
VANIER, VILLE	1356	CAISSE POPULAIRE ST-SAUVEUR-DES-MONTS c.	
		PERREAULT ET AL.	1369
SYNDICATS PROFESSIONNELS —			
LOI SUR LES			
ASSOCIATION DES CADRES INTERMÉDIAIRES DE			
CENTRES DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC			
(A.C.I.C.S.S.Q.) (L') (<i>Changement de nom</i>)	1357		

QUÉBEC

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE
c. SIROIS 1369
BEAUPORT, VILLE c. VIGNEAULT 1369
CAFÉTÉRIAS MONCHATEAU LTÉE c. MÉDICOBAINÉ
INC. *ET AL.* 1370

RICHELIEU

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE
(LA) c. CHARTRAND 1371

ROUYN-NORANDA

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GARAGE
ROGER GIRARD LTÉE 1371

SAINT-HYACINTHE

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE c. MONTIGNY 1371

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BESNIER 1372
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LEBEL RUEST 1373
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MATTEAU *ET*
AL. 1373
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PACITTO 1374
VAL-MORIN, MUNICIPALITÉ c. PRÉVOST MILLETTE 1374

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

BÉCANCOUR, MRC 1375

